



Étude

Le documentaire,  
les régions  
et leurs aides.

- **Édito** p.3

---
- **Contexte** p.4

---
- **Chiffres clés** p.5 – 15

---

  - Un genre prépondérant dans les territoires
  - Le top 5 des régions en montants investis
  - La répartition des aides par étapes d'intervention dans les fonds de soutien
  - Le rôle-clé des contrats d'objectifs et de moyens (COM)
  - Les chaînes locales, maillon indispensable au développement du tissu professionnel
- **Focus sur les aides à l'écriture et au développement** p.17 – 32

---

  - Le soutien moyen des aides à l'écriture
  - Les aides directes ou indirectes : les différents dispositifs
  - La bourse ou la vie
  - La pertinence des résidences d'écriture en question
  - Auteur, autrice : un « vrai » métier
  - Le bureau des auteurs : un chantier toujours en cours
  - La situation économique des auteurs et des autrices
- **Régions et création : une liaison parfois « dangereuse »** p.33 – 40

---

  - Le comité de lecture
  - La tentation de l'ingérence politique
  - Un dialogue nécessaire avec les organisations professionnelles
- **Perspectives de développement** p.40 – 45

---

  - La régionalisation de France 3 : une opportunité ?
  - La suppression de France Ô : des premiers effets dommageables pour la filière ultramarine
  - Demain, de nouvelles aides favorables aux auteurs et aux autrices
- **Conclusion** p.46 – 47

---
- **Annexes** p.48 – 59

---

Équipe éditoriale

Directeur de la publication : **Hervé Rony**  
Rédaction : **Emmanuelle Miquet**  
Design graphique : **ABM Studio**  
Fabrication et impression : **Burlet graphics**

avec l'aimable participation de Ciclic

**çiclic**  
LETTRE • PASS • CULTURE • MANAGEMENT • EN CENTRALE DE L'ŒUVRE

# Édito

Les films écrits, réalisés, produits en région sont souvent perçus comme faisant partie... d'une sorte de « seconde division ». Nous sortons à peine d'un désert français en matière d'audiovisuel et de cinéma, avec en son centre la capitale qui concentre l'essentiel des moyens financiers et techniques. Cela n'est pourtant pas le seul modèle possible. Beaucoup de nos voisins européens s'organisent différemment.

Cependant un mouvement est à l'œuvre : les treize régions métropolitaines ainsi que quatre d'Outre-Mer, développent peu à peu leur projet culturel dont la création documentaire est un marqueur souvent important. Avec un enjeu fort, celui de pouvoir regarder et raconter le monde depuis ces territoires. Les fonds d'aide se professionnalisent, les COM se multiplient, les associations se fédèrent... même si cela génère parfois des tensions politiques, comme le montre cette étude. Les collectivités régionales sont devenues un maillon essentiel du financement documentaire. Et pas seulement pour accueillir des tournages initiés à Paris.

Même si ce développement est encore très inégal, nous avons vu ces films monter en qualité, affirmer leur liberté d'écriture, décrocher des Étoiles de la Scam, des bourses et des Prix. Pour la première fois, des associations représentatives d'auteurs et d'autrices sont présentes dans toutes les régions, et la Scam communique avec elles régulièrement. Les télévisions locales peinent certes à trouver leur équilibre économique, mais France Télévisions vient d'affirmer la vocation régionale de France 3, inversant la logique d'une chaîne nationale à décrochages régionaux.

On le constate aussi dans cette étude riche en témoignages, un réalisateur/réalisatrice sur trois seulement habite en région (presque 2/3 en Ile-de-France). La crise de la Covid, la pratique accrue du télétravail, la numérisation vont probablement modifier ces chiffres dans un avenir proche.

Tous ces faits, mis bout à bout, dessinent une évolution. *Les régions deviendraient-elles désirables ?* Nous sommes à un moment décisif de cette histoire, où ne se pose pas tant la question de la volonté politique, que celle, surtout, des moyens réels alloués. À la Scam, nous savons combien la situation des auteurs et des autrices en région est extrêmement fragile. Cette décentralisation en cours ne doit pas devenir synonyme de paupérisation alors que les créateurs sont déjà, de manière générale, la variable d'ajustement des financements du documentaire. C'est pourquoi la Scam plaide pour la concertation dans toutes les régions avec ces autrices et auteurs, qui doivent pouvoir vivre décemment de leur métier. Notamment avec l'attribution directe d'aides à l'écriture. Sans elles et eux, sans nous, il n'y a tout simplement pas de documentaires !

Brigitte Chevet  
Présidente de la Commission  
audiovisuelle de la Scam

L'objectif de l'état des lieux sur les aides au documentaire audiovisuel en région est de mettre en lumière les moyens financiers alloués au secteur par les régions, et de les comparer, afin de dresser un panorama de la filière documentaire audiovisuelle à travers la parole des auteurs-réalisateurs et autrices-réalisatrices qui vivent et travaillent dans ces territoires.

Il en résulte une photographie à la fois objective (les chiffres) et subjective (le prisme d'une catégorie de professionnels) qui dit néanmoins quelque chose des politiques territoriales mises en œuvre ces dernières années en faveur du documentaire audiovisuel et de la place

qui est accordée aux auteurs et aux autrices, dans ces politiques, quand elles existent.

Passer au crible les soutiens financiers alloués par les collectivités territoriales est un voyage en soi au sens propre et au figuré. Tantôt les paysages se ressemblent, tantôt ils se distinguent radicalement. Entre constats partagés et problématiques communes, la radiographie des aides au documentaire en région est aussi une somme de particularités dont faire l'inventaire n'était pas ici le propos.

L'exercice suscitera forcément des frustrations. Il doit être considéré comme un premier travail.

## Contexte

Depuis les premières lois Defferre sur la décentralisation, au début des années 80, les collectivités territoriales se sont dotées progressivement de fonds d'aides à la création et à la production audiovisuelles et cinématographiques, aujourd'hui appelés communément Facca (fonds d'aides à la création et à la production audiovisuelle) ou Faccam (fonds d'aides à la création cinéma audiovisuelle et nouveaux médias).

À partir de 2004, la mise en place du dispositif « 1€ du CNC pour 2€ de la collectivité », en faveur de la production, marque une nouvelle étape dans le développement et la structuration de la filière sur les territoires. Des conventions de coopération triennales conclues entre l'État (Drac), le CNC et les collectivités fixent le cadre des engagements des régions, premier niveau d'intervention (plus de 93% du total des apports financiers en 2020 et 91,6% des aides), devant les départements (autour de 4,3% des montants) et les villes (2% environ).

Les politiques territoriales sont structurées autour de principes communs, mais chaque collectivité est autonome et libre d'orienter son fonds de soutien comme elle le souhaite, avec les aides de son choix, en fonction de la stratégie poursuivie. Le règlement d'intervention appliqué, s'il est établi sur

des bases communes, est lui aussi propre à chaque région où les critères d'éligibilité varient en fonction des territoires.

La plupart des fonds de soutien sont gérés directement par les régions. Certaines s'appuient en revanche sur des structures associées spécialisées, au fonctionnement là encore distinct selon les collectivités. Par exemple, l'agence Normandie Images (qui a un statut d'association) et l'Alca, l'Agence Livre, Cinéma et Audiovisuel en Nouvelle-Aquitaine, mettent en œuvre le fonds de soutien (instruction des projets, éventuelle tenue des oraux...), mais elles n'en assurent pas la gestion financière, rôle dévolu à la région.

En Centre-Val de Loire, l'agence Ciclic (établissement public de coopération culturelle), pionnière en matière de décentralisation cinématographique et audiovisuelle, et dans les Hauts-de-France, Pictanovo (association également), gèrent le fonds pour le compte de la région, y compris financièrement. Ce qui peut avoir un impact sur les dispositifs de soutiens.

Autre particularité, Pictanovo est coproductrice des œuvres aidées par son fonds de soutien<sup>1</sup>, alors que toutes les autres régions allouent des subventions.

<sup>1</sup> Comme la structure Auvergne-Rhône-Alpes Cinéma pour les longs métrages qu'elle soutient.

# Chiffres clés



# Un genre prépondérant dans les territoires

Le documentaire, les régions et leurs aides.

6

L'investissement des collectivités territoriales impliquées dans la création et la production cinématographiques et audiovisuelles (32 en 2020) connaît une progression continue depuis six ans. En 2020, il a atteint un montant global record de 91,6 M€ (+10,3% en un an), réparti entre 2 513 aides (+18,26%), selon le Panorama 2021 des interventions territoriales pour le cinéma et l'audiovisuel de Ciclic<sup>1</sup>.

2020 se caractérise par un soutien moyen en baisse, tendance «à rebours des années précédentes» imputée à la volonté des collectivités de soutenir le maximum de projets en cette année de crise sanitaire, pour laquelle neuf d'entre elles ont mobilisé 3,13 M€. Dans les premiers mois de 2021, le Centre-Val de Loire (déjà parmi les neuf régions en 2020) et la Nouvelle-Aquitaine ont annoncé de nouvelles mesures exceptionnelles destinées aux auteurs<sup>2</sup>.

Dans un contexte de forte progression pour l'audiovisuel (l'enveloppe gagne près de 10 M€ à 44,3 M€ entre 2019 et 2020), le documentaire

enregistre une hausse pour la cinquième année consécutive et un montant record de 14,6 M€ (+10,3% en un an).

L'an dernier, 854 aides (+12%) ont été allouées au genre, en provenance de 22 collectivités<sup>3</sup> (+1 comparé à 2019) : 17 régions, trois départements, une Eurométropole et une Métropole. Il en résulte un soutien moyen stable, à 17 145€ (64 531€ en animation et 89 463€ en fiction).

Le documentaire est depuis toujours le genre audiovisuel le plus soutenu dans les collectivités territoriales en volume (plus de 55% du total des aides audiovisuelles en 2020), mais en valeur, il ne pèse plus «que» 33% des crédits, en raison d'un coût inférieur à celui de la fiction ou de l'animation, en témoignent les montants de leur soutien moyen. Rapporté au total des interventions des collectivités territoriales dans tous les domaines, le documentaire audiovisuel représente 34% du volume et 16% en valeur.

## Place du documentaire dans l'ensemble des aides allouées en 2020\*

Genre	Montants attribués		Nombre de projets		Soutien moyen attribué
Audiovisuel (tous genres confondus)	44 304 121 €	48% du total des montants	1 542	61% nombre total des aides	28 732 €
dont documentaire	14 641 629 €	33% du total audiovisuel et 16% du grand total	854	55% du total audiovisuel et 34% du grand total	17 145 €
Cinéma	47 317 132 €	52% du total	971	39%	48 730 €
Total	91 621 253 €		2 513		36 459 €

\* Cumul régions, départements, villes

Source : Ciclic

À l'échelle des régions uniquement, le documentaire audiovisuel capte 818 aides pour une enveloppe de près de 14,1 M€ et un soutien moyen peu ou prou le même (17 228€). Rapporté à l'enveloppe globale des interventions des régions (audiovisuel + cinéma), le genre représente 35,5% du volume et 16,5% en crédits alloués.

En termes de format, les documentaires unitaires se distinguent à l'écrasante majorité (+12,5% en un an, à 94,6% des aides décernées), les séries ne représentant que 5,4%. La moyenne du soutien pour un unitaire s'établit à 15 918€ et à 38 698€ pour une série<sup>4</sup>.

1 Voir le détail du soutien des 32 collectivités en pages annexes.

2 Voir le détail des aides exceptionnelles en pages annexes.

3 Voir le détail des 22 collectivités et de leurs engagements en pages annexes.

4 Voir la répartition des aides au documentaire audiovisuel par format en pages annexes

# Le top 5 des régions en montants investis

Le classement 2020 par montants alloués au documentaire audiovisuel confirme les régions qui occupent les cinq premiers rangs depuis 2017 — Corse, Hauts-de-France, Grand-Est, Île-de-France et Bretagne — mais dans un ordre différent.

L'Île-de-France s'impose, forte d'une enveloppe de 2 144 000 € (+112,5% en un an) pour 47 projets (+74%). La région, à la tête du premier fonds de soutien en 2020 (+1 M€ en un an, à 18,36 M€), porte en grande partie la progression substantielle des crédits pour le documentaire observée en 2020. La hausse intervient néanmoins après une année 2019 particulièrement faible, notamment en raison de difficultés liées à l'organisation des commissions et des reports de sessions. Il s'agit donc davantage d'un rattrapage. Entre 2018 et 2020, la progression n'est d'ailleurs « que » de 50%.

Réputée difficile d'accès, de par les critères du règlement d'intervention en vigueur et le nombre de prétendants<sup>1</sup>, l'Île-de-France fait valoir un taux de sélectivité entre 20% et 25% (23% du total de ses aides accordées en 2020, mais 12% des montants du fonds de soutien). « L'Île-de-France est très tournée vers le cinéma. Aucun de mes films n'y a été soutenu jusqu'ici alors que la plupart d'entre eux ont été aidés par les autres régions », constate un auteur-réalisateur de documentaire francilien qui a cessé de déposer en Île-de-France comme plusieurs auteurs contactés, un peu découragés.

D'ailleurs, plusieurs des auteurs qui ont quitté Paris et l'Île-de-France pour une autre région (un tiers des personnes sollicitées) l'ont fait pensant pouvoir obtenir davantage d'aides, en raison d'une moindre concurrence.

Derrière les Hauts-France, toujours deuxième soutien financier au documentaire audiovisuel avec une enveloppe de 1,82 M€ (+11,2%), la Corse recule à 1,44 M€ (-17%). Pour autant, l'île, première du classement par montants investis en 2019, reste un acteur clé du genre. La Corse est la collectivité qui consacre la part la plus importante de son fonds de soutien au documentaire (42% de son budget en 2020), loin devant la Guyane (33%) et la Bourgogne-Franche-Comté (30%).

La place spécifique de la Corse sur la carte hexagonale du documentaire s'explique par la présence de France 3 Corse ViaStella, première chaîne régionale de plein exercice en France, créée en 2007. En 2019, elle diffusait 24 heures de programmes quotidiens à dominante documentaire (25,7% du total des programmes juste derrière le magazine).

Depuis l'été 2020, la Corse est également pourvue d'une plateforme de vidéo à la demande par abonnement (SVàD), Allindi, créée pour valoriser la création insulaire et méditerranéenne.

La Corse se hisse également en tête du classement des investissements dans le documentaire rapportés à leur nombre d'habitants.

# Classement des aides par habitant

Le documentaire, les régions et leurs aides.

8

Collectivité	Montant investi*	Population au 01.01.2020	Moyenne par habitant
Corse	1 144 000 €	344 700	3,32 €
Guyane	198 000 €	290 700	0,68 €
Martinique	182 000 €	358 700	0,51 €
Réunion	356 903 €	860 000	0,42 €
Bretagne	1 100 386 €	3 340 300	0,33 €
Hauts-de-France	1 828 000 €	5 962 700	0,31 €
Guadeloupe	99 500 €	376 900	0,26 €
Grand-Est	1 204 250 €	5 511 700	0,22 €
	avec l'Eurométropole de Strasbourg: 1 479 250 €	5 511 700	0,27 €
Centre-Val de Loire	508 966 €	2 559 100	0,20 €
Provence-Alpes-Côte d'Azur	939 000 €	5 055 700	0,19 €
Bourgogne-Franche-Comte	505 000 €	2 783 000	0,18 €
Occitanie	1 069 900 €	5 924 900	0,18 €
	avec la ville de Toulouse: 1 254 900 €	5 924 900	0,21 €
Ile-de-France	2 144 000 €	12 278 200	0,17 €
Normandie	559 000 €	3 303 500	0,15 €
Nouvelle-Aquitaine	909 375 €	6 000 000	0,17 €
	avec les départements Dordogne et Charente-Maritime: 994 875 €	6 000 000	0,14 €
Pays de la Loire	513 849 €	3 801 800	0,14 €
	avec le département de la Sarthe: 517 849 €		0,27 €
Auvergne-Rhône-Alpes	534 000 €	8 032 400	0,07 €

\* Apport de la région (avec le COM)

(Chiffres 2020)

Sources: Ciclic (montants investis), Insee

Les régions Grand-Est et Bretagne bouclent le top 5 avec des engagements respectifs de 1,2 M€ (-20%) et 1,1 M€ (+3%).

L'Occitanie les talonne (+43%, à 1,07 M€), suivie de Provence-Alpes-Côte d'Azur et de la Nouvelle-Aquitaine.

# Classement des régions par montants alloués

Région (avec le COM*)	Montant**	Evolution/2019 (%)	% du budget global du fonds	% du nombre d'aides
Île-de-France	2 144 000 €	+112,5	12%	23%
Hauts-de-France	1 828 000 €	+11,2	19%	48%
Corse	1 440 000 €	-17	42%	50%
Grand-Est	1 204 250 €	-20	20%	35%
Bretagne	1 100 386 €	+31	22%	46%
Occitanie	1 069 900 €	+43	22%	51%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	939 000 €	-11	13%	36%
Nouvelle-Aquitaine	909 375 €	-3	11%	23%
Normandie	559 000 €	+7,5	24%	43%
Auvergne-Rhône-Alpes	534 000 €	-38	12%	21%
Pays de la Loire	513 849 €	+62	19%	31%
Centre-Val de Loire	508 966 €	+2	21%	32%
Bourgogne-Franche-Comté	505 000 €	+48,5	30%	59%
La Réunion	356 903 €	-7	8%	17%
Guyane	198 000 €	+155,5	33%	57%
Martinique	182 000 €	+55,5	23%	58%
Guadeloupe	99 500 €	-49	17%	40%
<b>Total</b>	<b>14 092 129 €</b>			

\* Contrat d'objectifs et de moyens

\*\* Le montant alloué par l'ensemble des collectivités impliquées sur un territoire (région, département, ville), quand il y a eu lieu, est disponible en annexe

(Chiffres 2020)

Source : Ciclic

En volume, la Bourgogne-Franche-Comté, la Martinique et la Guyane se partagent le haut du podium des régions où le documentaire capte

la majorité du nombre d'aides (59% pour la première, 58% pour la deuxième et 57% pour la troisième)<sup>1</sup>.

# Classement des régions en valeur

Le documentaire,  
les régions  
et leurs aides.

10

(Chiffres 2020)  
Source: Ciclic

Région (avec le COM)	% du budget total	Région (avec le COM)	% du budget total
Corse	42	Hauts-de-France	19
Guyane	33	Pays de la Loire	19
Bourgogne-Franche-Comté	30	Guadeloupe	17
Normandie	24	Provence-Alpes-Côte d'Azur	13
Martinique	23	Auvergne-Rhône-Alpes	12
Bretagne	22	Île-de-France	12
Occitanie	22	Nouvelle-Aquitaine	11
Centre-Val de Loire	21	La Réunion	8
Grand-Est	20		

# Classement des régions en volume

Région (avec le COM)	% du total des aides	Nombre d'aides
Bourgogne-Franche-Comté	59	42
Martinique	58	11
Guyane	57	13
Occitanie	51	63
Corse	50	62
Hauts-de-France	48	130
Bretagne	46	78
Normandie	43	42
Guadeloupe	40	6
Provence-Alpes-Côte d'Azur	36	69
Grand-Est	35	74
Centre-Val de Loire	32	40
Pays de la Loire	31	23
Île-de-France	23	47
Auvergne-Rhône-Alpes	21	35
Nouvelle-Aquitaine	23	66
La Réunion	17	17

Source: Ciclic

Le classement par soutien moyen au documentaire démontre des disparités importantes entre les territoires. Entre le premier, l'Île-de-France avec 45 617€, et le dernier, Bourgogne-Franche-Comté à 12 024€, le rapport est presque de 1 à 4. Il s'explique en partie par le montant de la bourse d'écriture de l'Île-de-France, particulièrement élevé. La moyenne francilienne du soutien à l'écriture s'établit à 11 600€ en 2020 (3 222€ en Bourgogne-Franche-Comté), mais avec la contrepartie pour son ou sa bénéficiaire « de mettre en œuvre des ateliers-rencontres sur une durée de quatre à six mois, avec un minimum de 24 séances » d'une heure minimum.

Les régions Pays de la Loire, Occitanie et Guadeloupe présentent également un soutien moyen élevé. Il s'explique notamment par le fait qu'elles n'ont pas octroyé d'aides à l'écriture en 2020<sup>1</sup>. L'absence de ces aides, dont le montant est par nature plus faible que celui des aides au développement et des aides à la production, contribue mécaniquement à faire remonter la moyenne de ces régions.

## Classement des régions par soutien moyen au documentaire

Région (avec le COM)	Montant
Île-de-France	45 617€
Corse	23 226€
Pays de la Loire	22 341€
La Réunion	20 994€
Occitanie	16 983€
Guadeloupe	16 583€
Martinique	16 545€
Grand-Est	16 274€
Auvergne-Rhône-Alpes	15 257€
Guyane	15 231€
Bretagne	14 108€
Hauts-de-France	14 062€
Nouvelle-Aquitaine	13 778€
Provence-Alpes-Côte d'Azur	13 609€
Normandie	13 310€
Centre-Val de Loire	12 724€
Bourgogne-Franche-Comté	12 024€

(Chiffres 2020)

Source : Ciclic

Le documentaire, les régions et leurs aides.

1

Voir Focus sur les aides au développement et à l'écriture.

Comme pour les autres genres et les autres formats étudiés par Le Panorama de Ciclic, les aides à la production allouées au documentaire audiovisuel captent la majorité des apports des régions (85,5% des crédits documentaires)<sup>1</sup>. Suivent les aides au développement (8,9%), les aides à l'écriture (5,3%) et les aides après-réalisation<sup>2</sup> (0,3%).

L'ensemble écriture-développement s'établit ainsi à 14,2%. Avec les soutiens des départements et des villes, sa part est de 13,7%.

Ces deux chiffres se situent au-dessus de l'ensemble écriture-développement pour le total des aides allouées à l'audiovisuel et au cinéma. Si, en 2020, sa proportion a exceptionnellement atteint près de 13% des crédits, en 2019, elle n'était encore que de 8,3% et de 6,7% en 2015!

Que la part des aides à l'écriture et au développement dans les fonds de soutien ne soit pas « inférieure à 10 %, comme c'est le cas dans certaines régions », était l'une des demandes de La Boucle documentaire<sup>3</sup>, dans un communiqué intitulé « Appel au renforcement des aides aux auteurs dans les territoires » publié à la veille du renouvellement des conventions État-CNC-région, en mai 2019. Le réseau, qui défend le documentaire de création et représente désormais près de 1250 adhérents, écrivait : « Tous les territoires doivent pouvoir soutenir ce maillon de la chaîne et pour tous les genres : documentaire, fiction et animation. C'est là un enjeu de décentralisation de premier plan ».

Deux ans plus tard, deux régions restent sous la barre des 10% dans le domaine du documentaire : la Corse (9,1%) et Grand-Est (8,5%) qui n'en demeurent pas moins des régions partenaires majeures pour le genre. En Auvergne-Rhône-Alpes, Guyane, Centre-Val de Loire, Martinique ou Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'ensemble écriture-développement atteint ou franchit les 24%.<sup>4</sup>

Toutefois, l'appréciation de la place et du poids des territoires en matière de documentaire ne saurait se limiter à une évaluation purement statistique, a fortiori établie sur un an, quand bien même les cinq régions du top 5 sont identiques depuis plusieurs années. Le rôle des régions doit être apprécié à l'aune d'une combinaison de critères (dont les statistiques) et d'une vue d'ensemble sur la filière prise en compte dans cet état des lieux.

« Quand on parle de filière, c'est une manière d'interroger la cohérence de la politique territoriale vis-à-vis de l'audiovisuel et du cinéma. C'est-à-dire des aides aux auteurs, des aides aux producteurs, des aides aux télédiffuseurs, avec les contrats d'objectifs et de moyens, mais aussi tout un ensemble de dispositifs, du bureau des auteurs jusqu'à l'accompagnement à la diffusion et à la promotion des films sur le territoire, ou encore à la structuration des associations professionnelles » résume **Marc Faye**, auteur-réalisateur-producteur (Novanima) en Nouvelle-Aquitaine.

1 Voir la répartition des aides par étapes d'intervention en pages annexes

2 Ou aides à la postproduction, synonymes, dans Le Panorama de Ciclic.

3 La Boucle documentaire est un réseau de 18 organisations d'auteurs-réalisateurs structurées au niveau national et régional :

Aarse, Acid, Addoc, Aparr, Arbre, Arno, Atpa, Aura, Baar, Cinéastes de La Réunion, Crac, Naais, La Plateforme, Les Petites Caméras, RegardOcc, Safire, Grand-Est, Safir Hauts-de-France, SRF (voir en pages annexes)

4 Voir le détail dans la répartition par étape de soutien et par région en annexe.

# Le rôle-clé des contrats d'objectifs et de moyens (COM)

« Le contrat d'objectifs et de moyens [signé entre les régions et les diffuseurs régionaux], c'est primordial dans la structuration d'une filière en région », rappelle **Marc Faye**. « Les COM avec BFM Grand Lille et Wéo TV ont créé une impulsion nette dans les Hauts-de-France en permettant la production de 15 nouveaux documentaires par an. Avant, si France 3 Régions n'était pas intéressé par votre projet, c'était souvent fichu. On le rangeait, et on n'en parlait plus. Ces COM permettent de multiplier les chances d'un projet et offrent la possibilité à des jeunes auteurs de se lancer. Quand on démarre, il est rare de travailler tout de suite pour le national, où personne ne vous attend », décrit à son tour **Caroline Béhague**, autrice-réalisatrice basée à Lille.

L'effet de levier des COM est déterminant : « Obtenir l'engagement d'une télévision locale ou nationale permet de pouvoir prétendre à des aides à la production ou au Cosip au CNC », explique de son côté, au nom du Baar<sup>1</sup>,

**Charlie Rojo**, auteur-réalisateur installé à Tours, en Centre-Val de Loire, région signataire d'un COM avec trois diffuseurs locaux dont la très enviée BipTV qui « aide beaucoup de films assez pointus ou exigeants souvent sélectionnés en festivals ». Seul bémol : ces dernières années, « le fait régional a pris le dessus et très peu de projets sont tournés en dehors de la région, ce qui restreint la diversité des films réalisés alors même que celle-ci était annoncée comme un objectif du COM. ».

2020 se caractérise par une croissance importante de l'intervention des COM, qui atteint 182 projets à l'échelle de l'ensemble des interventions des collectivités. Le documentaire en capte 119 (+40% en un an), soit plus de 65% des aides octroyées par les COM, pour une enveloppe de 1,82 M€ (+72,5%), soit près de 61% des apports. Le soutien moyen, pour le documentaire audiovisuel, s'élève à 15 274 M€ (+30% en un an).

## Aides allouées via le COM

Collectivité	Nombre de projets	Montant total	Moyenne
Bretagne	23	363 386 €	15 799 €
Centre-Val de Loire	14	139 466 €	9 962 €
Grand-Est	18	191 750 €	10 653 €
Guadeloupe	3	60 000 €	20 000 €
Hauts-de-France	38	825 500 €	21 724 €
Nouvelle-Aquitaine	21	176 200 €	8 390 €
Pays de la Loire	2	61 349 €	30 675 €
<b>Total général</b>	<b>119</b>	<b>1 817 651 €</b>	<b>15 274 €</b>

(Chiffres 2020)

Source : Ciclic

Le documentaire, les régions et leurs aides.

<sup>1</sup> Le bureau des auteurs et auteurs-réalisateurs du Centre (voir la liste des organisations professionnelles sur le territoire en annexe).

2020 a été marquée par une augmentation significative du nombre de COM : cinq supplémentaires en un an. Désormais, 11 régions sur les 17 étudiées sont signataires d'un ou plusieurs COM (64,7%). Les nouvelles venues sont la Guadeloupe, les Pays de la Loire, l'Occitanie, la Réunion et Provence-Alpes-Côte d'Azur. Cette dernière renoue avec le principe du contrat d'objectifs et de moyens, qui a un temps existé dans la région, mais à travers un dispositif spécifique<sup>1</sup>. Baptisé Med in Doc, il est comme son nom l'indique exclusivement dédié au documentaire, avec un volet de coproduction

méditerranéenne et de nouvelles écritures concernant France 3 Provence-Alpes-Côte d'Azur, et un volet autour du court métrage avec Marina TV (coproduction et diffusion via une nouvelle case).

En Occitanie, l'avenant 2021 du COM signé avec ViaOccitanie en 2020 n'est pas établi à ce jour du fait des incertitudes actuelles sur le réseau de chaînes locales, informe la région. ViaOccitanie, en redressement judiciaire depuis janvier 2021, vient d'être repris par le groupe de presse La Dépêche du Midi.

## L'ensemble des COM sur le territoire et les diffuseurs signataires

Collectivité	Nombre de COM	Diffuseurs signataires
Bretagne	1	TVR, Tébéo, Tébésud, France 3 Bretagne, Brezhoweb, Kub
Centre-Val de Loire	1	BipTV, TV Tours, France 3 Centre-Val de Loire
Corse*	2	Télé Paese, France 3 Corse ViaStella
Grand-Est	1	Alsace 20, ViaVosges, ViaMirabelle, Canal32
Guadeloupe	1	Canal+ Antilles
Hauts-de-France	2	Wéo, BFM Grand Lille
Nouvelle-Aquitaine	4	France 3 Nouvelle-Aquitaine, TV7 Bordeaux, Kanaldude, ÔCtele
Occitanie**	1	ViaOccitanie
Pays de la Loire	6	France 3 Pays de la Loire, LMTV, TéléNantes, TV Vendée, Canal Cholet, Angers TV
Provence-Alpes-Côte d'Azur**	1	France 3 Alpes-Côte d'Azur
La Réunion**	3	Canal+ Réunion, Réunion la 1 <sup>ère</sup> , Antenne Réunion

\* Données sur les engagements non communiquées

\*\* Les engagements de ces COM signés en 2020 n'ont pas été intégrés dans le dernier Panorama de Ciclic du fait de leur récence

(Chiffres 2020)

Source : Ciclic et données communiquées directement par les collectivités

Les interventions des aides des COM se concentrent massivement sur l'étape de la production, à l'instar des soutiens octroyés par les collectivités territoriales.

En 2020, les aides à l'écriture et au développement, si elles ont tendance à augmenter, représentaient près de 7% des aides accordées dans le cadre des COM et 3% des investissements<sup>2</sup>.

Pour le documentaire stricto sensu, on recense six aides allouées à l'étape de l'écriture-développement (soit 5% des aides issues des COM pour le genre et moins de 1% des investissements) : une de BipTV et cinq des chaînes des COM de Nouvelle-Aquitaine.

TV7, pionnière dans le domaine des conventions d'écriture<sup>3</sup>, en recense trois à elle seule.

Les aides à l'écriture et au développement sont généralement accordées aux sociétés de production porteuses du projet et non aux auteurs qui, globalement, souhaiteraient être davantage dans la boucle des COM.

« On espère que les auteurs-réalisateurs pourront aussi être conviés un jour pour discuter les COM. Ce serait bien. Ce n'est pas le cas aujourd'hui », pointe **Jean-Christophe Victor**, auteur-réalisateur, un temps producteur, qui a quitté Paris pour Marseille en 2004.

1 Les engagements des COM pour l'Occitanie, la Réunion et Provence-Alpes-Côte d'Azur n'ont pas été intégrés au Panorama 2021 de Ciclic du fait de leur récence.

2 Voir la répartition par étapes du soutien des COM en pages annexes

3 Les deux autres aides à l'écriture du COM de Nouvelle-Aquitaine ont été allouées par les chaînes Kanaldude et ÔCtele.



# Focus sur les aides au développement et à l'écriture

# Les chaînes locales, maillon indispensable au développement du tissu professionnel

À l'inverse, l'absence de COM et/ou de télévisions locales est un frein identifié au déploiement d'une filière audiovisuelle et à sa structuration dans les territoires.

**Benoît Keller**, auteur-réalisateur qui a préféré Sens à Paris il y a une décennie déjà, le constate : « Le réseau documentaire, et en particulier du documentaire de création, dans les régions, se crée autour de France 3 et des chaînes locales. Or en Bourgogne-Franche-Comté, il y a une antenne France 3, mais pas de télévisions locales. Par conséquent, les producteurs ont toutes les peines du monde à monter des projets localement car il n'y a pas ce premier circuit d'aides et de production. À mon sens, l'absence de chaînes locales sur le territoire permet de comprendre la relative faiblesse du tissu professionnel en Bourgogne-Franche-Comté. Depuis que je me suis installé à Sens, j'ai travaillé deux fois avec TV8 Mont-Blanc accompagné par un producteur de Rhône-Alpes, et je termine un documentaire coproduit avec Lyon Capitale TV et produit par un producteur parisien. Ce film, *Les Enfants de passage*, est intégralement tourné en région Bourgogne-Franche-Comté, où il aurait pu être produit. Il est tourné en région, soutenu par la région, mais le producteur est parisien. Même si on choisit de travailler avec un producteur d'abord pour des questions d'affinités, je constate que nous sommes nombreux, réalisateurs ou réalisatrices de Bourgogne-Franche-Comté, à travailler avec des producteurs hors région. »

Auteur, réalisateur et producteur (Tic Tac Prod) à Cayenne, **Pierre-Olivier Pradinaud** décrit quant à lui « une région assez sinistrée du point de vue de la production documentaire depuis la Guyane, donc via des sociétés basées sur le territoire, avec des auteurs guyanais », en partie à cause de Guyane la 1<sup>ère</sup>. La « chaîne, qui fait partie de France Télévisions est un peu notre guichet et il fonctionne mal. Il n'y a ni les budgets, ni les bons interlocuteurs.

Or l'accompagnement de la région est souvent subordonné à l'engagement des chaînes. Heureusement, nous avons Canal+. Sans eux, ma série documentaire *Oyaroni* n'aurait jamais vu le jour. Or il faut bien qu'on mette le pied à l'étrier. C'est aussi le rôle d'une chaîne locale. Dans ce contexte, de jeunes auteurs et autrices parviennent quand même à émerger : Audrey Jean-Baptiste, Christophe Pierre, Marie-Sandrine Bacoul, Léa Magnien, Marvin Yamb... Le défi est de réussir à faire le deuxième film. Certains jeunes sont un peu découragés et se tournent vers des choses qui leur permettent de vivre. On se sent un peu seuls. C'est d'autant plus regrettable que les aides de la région sont là maintenant, ce qui n'était pas le cas avant. » Plusieurs auteurs ultramarins soulignent en outre leurs difficultés à accéder aux chaînes nationales, ce qui constitue parfois un frein supplémentaire au développement de la filière dans leurs territoires.

L'absence de diffuseurs dynamiques sur les territoires laisse en outre un vide éditorial selon les auteurs et les autrices. « En région, il y a une forme de liberté. On peut y faire des films de qualité avec des écritures singulières, et moins formatées que sur les chaînes nationales, mais il y a malheureusement peu d'argent, c'est le paradoxe. Beaucoup des films coproduits avec les régions figurent d'ailleurs dans le palmarès des Étoiles de la Scam<sup>1</sup> chaque année, confirmant que c'est un lieu de création pour les auteurs. Mais cette liberté, on la paye cher. On n'aime pas quand les diffuseurs — voire même les producteurs — disent : "Vous arrivez très bien à faire de bons films en région avec des petits budgets. Tout va donc bien!". Alors que nous, auteurs, sommes sous-payés », observe **Marie Mandy**, autrice-réalisatrice belge installée à Marseille depuis près de 30 ans.

1 Décernées pendant le Sunny Side of the Doc, les Étoiles de la Scam distinguent 32 documentaires « les plus remarquables » ensuite programmés lors du Festival Les Étoiles du documentaire à l'automne au Forum des Images, à Paris, et repris partiellement en région.

## Le montant moyen des aides à l'écriture

Comme l'ensemble des soutiens accordés par les régions, les aides à l'écriture sont sélectives — «trop sélectives!», de l'avis presque général des auteurs et autrices sollicités — et conditionnées à des critères plus ou moins semblables selon les règlements d'intervention des fonds de soutien : un projet porté par un auteur ou une autrice de la région et/ou une société de production régionale et/ou traitant d'un sujet en lien avec la région où le dossier est déposé...

Le soutien moyen à l'écriture documentaire des régions est stable à 4 413€ en 2020

(4 377€ avec l'apport des départements et des villes), comme le soutien moyen au développement (8053€). La moyenne à l'étape de la production atteint 24 901€ (+3,6%).

Le soutien moyen de 4 413€ au stade de l'écriture révèle des contrastes entre les territoires dont les montants des aides à l'écriture sont eux-mêmes très variables. Par exemple, Centre-Val de Loire accorde un forfait unique de 5000€ quand l'aide de Bourgogne-Franche-Comté est comprise entre 2000€ et 4000€, celle de la Bretagne entre 4000€ et 8000€ selon la durée du documentaire...

# Soutien moyen des aides à l'écriture par région

Le documentaire, les régions et leurs aides...

18

Région (avec le COM)	Montant	Aides directes aux auteurs et aux autrices*
Ile-de-France	11 600€	5 (sur 5)
Centre-Val de Loire	5 025€	5 (sur 8)
Auvergne-Rhône-Alpes	5 000€	
Provence-Alpes-Côte d'Azur	4 630€	13 (sur 27)
Hauts-de-France	4 615€	
Martinique	4 500€	2 (sur 2)
Guyane	4 333€	1 (sur 3)
Bretagne	4 158€	19 (sur 19)
Normandie	4 114€	15 (sur 22)
Nouvelle-Aquitaine	3 859€	13 (sur 20)
Grand-Est	3 583€	5 (sur 6)
Corse	3 500€	9 (sur 9)
Bourgogne-Franche-Comté	3 222€	5 (sur 9)
La Réunion	3 143€	7 (sur 7)
Trois régions n'ont délivré aucune aide au documentaire à cette étape en 2020 : Pays de Loire qui n'a pas d'aide à l'écriture, la Guadeloupe qui n'en avait pas d'aide non plus mais vient de la réintroduire, et l'Occitanie qui avait supprimé en 2020 son aide à l'écriture, en cours de refonte		

\* hors résidences d'écriture et aides à l'écriture versées aux sociétés de production, dites aides indirectes

(Chiffres 2020)

Source : Ciclic

# Soutien moyen des aides au développement par région

Région (avec le COM)	Montant	Région (avec le COM)	Montant
Provence-Alpes-Côtes d'Azur	12 111 €	Bretagne	9 000 €
Centre-Val de Loire	11 714 €	Corse	8 250 €
Auvergne-Rhône-Alpes	10 700 €	Occitanie	8 070 €
Guyane	10 400 €	Pays de la Loire	6 813 €
Nouvelle-Aquitaine	10 200 €	Bourgogne-Franche-Comté	5 786 €
Martinique	10 000 €	Hauts-de-France	5 870 €
La Réunion	7 476 €	Grand-Est	5 400 €

Trois régions n'ont délivré aucune aide au documentaire à cette étape en 2020 : la Guadeloupe, l'Île-de-France, qui n'a pas d'aide au développement, et la Normandie, qui n'en a plus depuis 2020

(Chiffres 2020)

Source : Ciclic

La Boucle documentaire évalue à 4 000 € le « plancher décent ». « En dessous, on n'est pas en mesure de rémunérer correctement l'étape de l'écriture », estime le collectif. Outre les 10 % minimum requis pour l'ensemble écriture-développement revendiqué en 2019, il plaide pour que les fonds régionaux allouent un « minimum de 5 % aux aides à l'écriture stricto sensu, à savoir des aides sèches ».

Par aides « sèches », les auteurs et les autrices entendent des aides qui leur sont versées directement, sans conditions, comme celles d'être accompagné par une société de production ou admis dans une résidence d'écriture. Dans ce cas, on parle d'aides indirectes. La question des aides sèches (distinguées par la dénomination « bourses d'écriture aux auteurs » dans certaines régions) est cruciale pour les auteurs (voir ci-dessous).

Considérant ce seuil de 4 000 €, une région reste en deçà : la Corse dont le montant maximal de l'aide à l'écriture pour le documentaire s'élève à 3 500 €.

La tendance est néanmoins plus favorable qu'elle n'a pu l'être ces dernières années, avec des seuils revus à la hausse dans plusieurs territoires, comme en Centre-Val de Loire où la dotation est passée de 3 000 € à 5 000 €, ainsi qu'à La Réunion dernièrement.

« En 2020, la région a porté l'aide à l'écriture de 3 000 € à 4 000 €, sur notre demande. La dynamique globale des différentes aides octroyées depuis quelques années est positive. De vrais auteurs émergent, avec une exigence qui progresse, comme la qualité des films. Tout cela est le fait de ces aides à l'écriture, au développement et à la production, ainsi que des ateliers d'écriture portés entre autres par Cinéastes de La Réunion, comme la résidence DOC OI (Documentaire de création Océan indien) », décrit **Alain Dufau**, auteur-réalisateur, qui a notamment, cofondé le Sunny Side of the Doc, le marché international du documentaire, le Festival Vues sur les docs, à Marseille et l'association Cinéastes de la Réunion.

# Aides à l'écriture directes ou indirectes : les différents dispositifs

Sur les 17 régions étudiées, seule les Pays de la Loire ne propose pas d'aides à l'écriture dans son fonds de soutien — c'est historique — alors que les professionnels demandent sa mise en place depuis de nombreuses années. Parmi les préconisations, une réflexion porte notamment sur une aide au « projet d'après », sur le modèle du dispositif nouvellement créé en Nouvelle-Aquitaine.

Mise en place en 2020, durant la crise de la Covid, l'aide aux auteurs pour le « projet d'après » est « destinée à soutenir des projets en amorce ». Le dispositif s'adresse aux auteurs-réalisateurs et scénaristes venant de terminer un film et s'orientant vers un nouveau projet d'écriture, sous conditions (avoir obtenu de la région une aide à la production ou après réalisation pour un projet précédant...).

« La phase d'écriture et de développement, c'est-à-dire la phase de conception des projets, est l'étape la moins bien financée et la plus fragilisante pour les auteurs et les autrices. Il est donc nécessaire d'avoir des aides qui mettent en valeur cette prise de risque au moment du lancement de l'écriture », commente **Marc Faye** à propos de cette initiative.

Quatorze régions sur les seize pourvues de soutien(s) à l'écriture (87,5%) allouent des aides directes. La plupart des collectivités combinent aides directes et indirectes. Ce chiffre de 14 inclut l'Île-de-France dont le cas fait toutefois débat au sein des auteurs et des autrices. Si la bourse d'écriture du fonds de soutien est bien attribuée à l'auteur (l'aide ne peut être sollicitée par une société de production), elle est versée en contrepartie de la tenue d'ateliers-rencontres au sein d'un lycée ou d'une structure d'accueil franciliens, comme mentionné précédemment (voir page 10). « À partir du moment où la contrepartie n'est pas liée à un travail qui relève de l'écriture, l'aide n'est pas si directe », estime une autrice.

En 2020, 99 aides sur 169 attribuées au documentaire audiovisuel l'ont été directement à l'auteur ou à l'autrice (soit 58,6% du total contre 51,2% en 2019). La hausse est portée par la Bretagne (+10 aides = 19), la Normandie (+9 aides = 15), la Nouvelle-Aquitaine (+9 aides, = 13), La Réunion (+3 aides = 7), ou Provence-Alpes-Côte d'Azur (13)<sup>1</sup>. Cette dernière a réintroduit l'aide directe aux auteurs dans son fonds de soutien en 2020 aux côtés des deux dispositifs existants (une aide à l'écriture s'adressant aux sociétés de production et une bourse d'écriture en résidence).

« La bourse d'écriture directe aux auteurs était l'une des revendications de l'Arse<sup>2</sup> lors la concertation menée durant l'année 2019 avec la région. L'auteur, engagé en premier lieu dans ce travail, doit obtenir directement cet argent qui rémunère son travail d'écriture », milite **Baudouin Koenig**. Longtemps basé à Paris, le documentariste — qui a beaucoup travaillé sur l'Irak et le Moyen-Orient, et obtenu une Étoile de la Scam avec *Qui contrôle la mer ?* en 2016 — a quitté Paris pour Marseille il y a six ans, où il enseignait jusqu'à il y a peu, en parallèle de ses films.

Attribuées en pleine pandémie de Covid, les deux premières bourses d'écriture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur ont été renforcées<sup>3</sup>. Un signal fort de la région aux auteurs, en parallèle de l'ajout d'une commission pour les aides à l'écriture et les aides au développement, désormais au nombre de trois par an, au même titre que les aides à la production. À ce stade, les premiers dossiers déposés pour la « nouvelle » bourse d'écriture sont « une belle surprise » pour la région, avec des « nombreux dépôts, de qualité ». Les précédentes aides directes avaient été supprimées faute de résultats. Les projets arrivaient rarement à leur terme », se souvient un professionnel qui évoque des critères à l'époque moins sélectifs.

1 Voir le détail dans la répartition par étape de soutien et par région en annexe.

2 L'Association des auteurs réalisateurs du Sud-Est - Provence-Alpes-Côte d'Azur (voir en annexe).

3 La bourse d'écriture à l'auteur réintroduite par la région Provence-Alpes-Côte d'Azur est fixée à un montant plancher de 2 000 € et à un montant plafond de 3 500 €, renforcé à 5 000 € en 2020, en mesure de soutien à la pandémie.

Cet argument est également mis en avant par la Guadeloupe où les aides à l'écriture ont été supprimées au début des années 2010. La région, dont le fonds de soutien ne proposait aucun autre dispositif pour l'écriture, a finalement jugé nécessaire d'en proposer une. Sans l'étape de l'écriture, l'œuvre n'existe pas, rappelle la région. La Guadeloupe estime toutefois que ces soutiens doivent être complétés par d'autres propositions, type masterclasses, ateliers...

L'aide à l'écriture a été réintégrée dans la convention 2020-2022 de la Guadeloupe sous deux formes : une aide directe aux auteurs et autrices et une aide à la réécriture accessible aux projets déposés par une société de production mais pour laquelle le documentaire audiovisuel n'est pas éligible. L'aide directe se situe dans une fourchette comprise entre 3000€ et 7000€. En 2020, cinq projets en ont bénéficié mais aucun documentaire audiovisuel.

En Normandie, les aides à l'écriture ont été renforcées, comme l'attention portée aux auteurs de documentaire durant la crise sanitaire<sup>4</sup>, mais cette augmentation s'est faite au détriment de l'aide au développement documentaire supprimée fin 2019<sup>5</sup>, nuancent les auteurs.

Normandie Images fait valoir des soutiens au développement de la filière de production : un soutien au développement structurel des sociétés de production et un soutien au co-développement de projets à l'international. Mais pour les auteurs-réalisateurs de l'Arno<sup>6</sup>, qui n'ont pas été associés à cette réflexion, disent-ils, l'aide au développement documentaire fait aujourd'hui défaut, « à un moment où la crise sanitaire a tendance justement à stopper les tournages et rallonger encore l'étape du développement ».

« À cette étape, on continue à écrire le film, on est en repérages, voire on encadre une équipe,

parce que les chaînes aujourd'hui demandent parfois des teasers avant même de commencer le tournage à proprement parler. Une aide au développement octroyée à notre projet permet à la production de nous rémunérer à ce stade. Sans elle, nous travaillons sans rémunération », déplore un professionnel.

Les auteurs et les autrices d'Occitanie ont eu la mauvaise surprise, eux, de découvrir début 2020 la suppression des bourses d'écriture à l'auteur dans le fonds de soutien de la région. Celle-ci ayant décidé – de manière unilatérale, selon les professionnels – de concentrer ses crédits sur le développement et la production. Grâce à la mobilisation tenace de RegardOcc<sup>7</sup> et d'Yves Jeuland, président d'Occitanie Films, la région a accepté de réintroduire les aides à l'écriture directes en 2021. Le dispositif est en cours de refonte.

Reste que 2020 demeurera à jamais une « année blanche », s'accordent sur ce point la région Occitanie et les auteurs. « Avec la crise sanitaire, on était tous plus en moins en galère, et alors que d'autres régions mettaient en place des fonds d'urgence, en Occitanie, non seulement il n'y a pas eu de fonds d'urgence, mais en plus, l'aide à l'écriture qui avait été supprimée juste avant la crise sanitaire n'a pas été rétablie de toute l'année 2020 », résume Laure Pradal, autrice-réalisatrice basée à Montpellier, en Occitanie, où elle a toujours vécu. « L'année du confinement, ne pas avoir pensé que c'était un moment propice pour faire émerger des projets, qui pourraient être développés lorsque le travail reprendrait plus normalement, est une hérésie. C'est comme si on avait raté le coche », renchérit Isabelle Dario depuis l'autre extrémité de la vaste Occitanie, à Toulouse, la capitale.

4 Voir annexes.

5 L'Île-de-France ne propose pas non plus d'aides au développement dans son fonds de soutien

6 Auteurs et Réalisateurs en Normandie (voir en annexe).

7 Créé en 2020, quand les aides à l'écriture ont été supprimées, le collectif réunit les organisations d'auteurs et de réalisateurs antérieures à la fusion des régions Languedoc-Roussillon et de Midi-Pyrénées (Real et Midifilm).

# La bourse ou la vie

Le documentaire,  
les régions  
et leurs aides...

22

En 2021, deux régions sur les seize allouant des aides à l'écriture n'accordent toujours pas de soutiens directs : les Hauts-de-France, où les aides à l'écriture sont versées aux sociétés de production, et Auvergne-Rhône-Alpes, où « l'auteur bénéficiaire de l'aide » à l'écriture « attribuée sous la forme d'une subvention », « doit avoir été sélectionné dans le cadre d'une résidence d'écriture opérant sur le territoire régional ». Conditionner l'aide à l'écriture à l'accompagnement d'un producteur est une façon d'opérer « un premier tri » fait remarquer un auteur, de tendre à un meilleur taux de « transformation des projets », et de « professionnaliser la filière ». « La logique d'efficacité ne peut pas s'appliquer à des dispositifs pour lesquels précisément la garantie de bonne fin n'existe pas », se désespère un autre.

Introduire, ou réintroduire, les aides sèches est une demande prioritaire pour les organisations d'auteurs et d'autrices des territoires où elles n'existent pas. **Caroline Béhague** la porte avec ses homologues au sein de la Safir Hauts-de-France<sup>1</sup>. « Le fait que l'aide à l'écriture soit versée à une société de production, qui reverse ensuite 60 % à l'auteur dans le règlement de Pictanovo, peut avoir des avantages. C'est important pour certains projets d'être accompagnés rapidement par une société de production. Mais cette aide a aussi des inconvénients. Certains projets, plus personnels, ont au contraire besoin de vieillir un peu, comme un bon vin, il est donc important que les auteurs puissent déposer seuls avant de trouver le bon partenaire. Dans les Hauts-de-France, nous aimerions que les deux aides coexistent. Mais ça bloque à cause du statut [d'association] de Pictanovo qui apparemment ne peut pas rémunérer une personne physique mais uniquement une personne morale<sup>2</sup>. Nous aimerions qu'un dispositif alternatif soit envisagé. L'autre problème concerne le soutien moyen de l'aide. Avec l'appel d'air créé à Pictanovo qui a doublé son fonds en quelques années, il y a beaucoup de projets déposés à l'écriture et davantage qui sont aidés, donc le montant de l'aide baisse ».

Un autre sujet fait actuellement débat dans les Hauts-de-France. Dans le cadre d'une réflexion menée par Pictanovo pour faire évoluer son règlement d'intervention, « la règle des 160 % semble remise en question. Cette clause précise que 160 % d'une aide allouée par Pictanovo doit être dépensée en région. Nous souhaitons que les règlements maintiennent le principe de territorialisation des aides, sous forme d'obligations de retombées régionales, pour garantir que l'apport de Pictanovo sera bien réinvesti en région, et irriguer, notamment, la filière des auteurs et des techniciens. C'est selon nous une garantie pour faire vivre la filière audiovisuelle. Sinon, des productions extérieures pourront venir "guichetonner" sans contrepartie financière ! Ce n'est pas souhaitable », expriment les professionnels de la Safir Hauts-de-France.

En Auvergne-Rhône-Alpes, pour l'heure, la région « refuse de réinstaurer les aides à l'écriture sèches au motif que le CNC n'y est pas favorable », a-t-on expliqué à Aura Aura, l'organisation des auteurs-réalisateurs de la région<sup>3</sup>.

Auvergne-Rhône-Alpes attribuait jusqu'en 2017 une bourse directe aux auteurs et autrices, supprimée au profit d'une aide en résidence d'écriture, qui plus est « spécialisée pour les premiers et les deuxièmes films », regrette **Sandrine Bagarry**, autrice-réalisatrice qui a quitté Paris pour cette région.

La décision de supprimer l'aide directe correspond précisément au moment où le CNC a commencé à abonder les bourses en résidence.

Petit rappel historique : en 2009, le CNC a recentré son action sur la production et cessé d'abonder les aides à l'écriture et au développement des régions, qui, du reste, n'étaient pas abondées sur le principe du 1 € pour 2 € mais via un montant forfaitaire.

1 Société des auteurs-réalisateurs de films indépendants en région Hauts-de-France (voir en annexe)

2 En dehors de ses collaborateurs et de ses salariés.

3 Voir annexes.

Pour quelle raison ? Les réponses varient. La plus fréquente est celle invoquée par les régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Guadeloupe : l'absence de résultats suffisamment probants. « Faux ! », rétorque un professionnel, qui convoque des arbitrages économiques et un intérêt limité du CNC et de certaines régions pour les soutiens en amont de la production, option qui a d'ailleurs contribué à confiner les territoires dans un rôle d'accueil des tournages et freiner la structuration d'une filière complète sur les territoires, constate un autre.

Le CNC a néanmoins continué à accompagner certaines aides en amont dans quelques régions après 2009, dont le Centre et la Basse-Normandie, à l'époque.

La région Centre, parce qu'elle fut la première collectivité territoriale à avoir créé un dispositif d'aide à l'écriture il y a 20 ans, et la seconde au nom de la politique d'aide déterritorialisée menée alors par la Maison de l'image de Basse-Normandie. « Tous les auteurs pouvaient déposer, sans critère régional. Cela a suscité une émulation incroyable, avec des projets qui arrivaient de tout le territoire et qu'on retrouvait ensuite à Cannes », se remémore

un professionnel. Ce rayonnement national, voire international, perdue dans la grande Normandie qui faisait valoir « cinq cinéastes normands à l'honneur au Cinéma du Réel » en mars 2021<sup>4</sup>.

À partir de 2009, l'abondement des aides à l'écriture et au développement par le CNC a subsisté également pour les territoires d'Outremer, afin de soutenir l'émergence des talents, et dans la mesure où ces collectivités ont choisi de proposer ces dispositifs dans leurs fonds de soutien. On a vu que la Guadeloupe avait supprimé l'aide à l'écriture à un moment donné, avant d'y revenir.

À l'issue de la vaste concertation menée avec les régions, en amont des nouvelles conventions de coopération tripartite signées à partir de 2017, le CNC a choisi d'abonder des aides à l'écriture en résidence sur la modalité du 1€ pour 2€ « afin de sortir [les auteurs] de leur isolement », selon la mention qui figure dans les conventions tripartites. S'en suivra la multiplication de résidences partout sur le territoire, et dans les dispositifs des fonds de soutien régionaux au détriment parfois de l'aide à l'écriture directe, comme en Auvergne-Rhône-Alpes on l'a vu.

# La pertinence des résidences d'écriture en question

Les résidences d'écriture sont un autre sujet saillant chez les auteurs et les autrices de documentaire. « Il ne s'agit pas d'opposer aides sèches et résidences. Mais dans le cadre du développement et de la structuration d'une filière, il est capital de continuer à octroyer des aides directes aux auteurs, afin qu'ils puissent consacrer du temps à l'écriture d'une œuvre naissante ou en cours, et disposer de ces aides pour vivre, payer leur loyer, pouvoir se déplacer pour faire des recherches... », explicite **Anna Feillou**, autrice-réalisatrice auparavant à Bordeaux et dorénavant francilienne.

« Dans une résidence, les seuls qui ne sont pas rémunérés, ce sont les auteurs », s'étonne en outre **Damien Fritsch**, auteur-réalisateur en région Grand-Est. « Donc », relève **Céline Dréan**, autrice-réalisatrice en Bretagne où elle a toujours vécu, « on peut être retenu dans une résidence prestigieuse pendant trois ou quatre semaines dont on ressortira incroyablement enrichi dans sa pratique et ses rencontres avec les autres stagiaires, mais peut-être en danger économique ».

**Isabelle Dario** poursuit : « Le système des résidences convient davantage à la fiction qu'au documentaire. On a besoin d'un accompagnement beaucoup plus ponctuel. Quelque chose doit pouvoir être négocié avec le CNC, afin qu'il reconnaisse un travail d'accompagnement plus particulier pour le documentaire, de sorte que les aides directes puissent entrer dans le contrat région ».

Est-ce parce que le CNC ne soutient pas financièrement une action qu'elle ne doit pas exister ? « Les régions ont le droit de faire des tas de choses sans le CNC en effet. Mais il est arrivé que certaines se cachent derrière les décisions de l'institution pour justifier une politique territoriale, par exemple en affaiblissant les aides à l'écriture quand le CNC a décidé de ne plus les abonder. C'est moins le cas maintenant, en partie grâce

aux professionnels qui ont œuvré — via La Boucle documentaire notamment — pour davantage de dialogue et de pédagogie interrégionale », met en avant **Céline Dréan**.

L'argument des régions concernées a pu être purement pragmatique : ce qui n'est pas abondé est 100% à sa charge. D'où l'enjeu capital de l'abondement ou pas par le CNC.

Actuellement, la majorité des régions propose des aides à l'écriture directes et des aides au développement. Depuis plusieurs années, certaines de ces aides en amont ont pu être réabondées plus ou moins ponctuellement par le CNC dans les régions où elles ne l'étaient plus. À l'occasion de dispositifs innovants, par exemple, ou de soutiens estimés importants dans la stratégie initiée par une région (telle l'aide au développement spécifique en coproduction internationale de Provence-Alpes-Côte d'Azur).

Il semble que les dernières conventions 2020-2022 aient été l'occasion de creuser ce sillon. En Nouvelle-Aquitaine par exemple, le CNC accompagne le soutien sélectif à l'écriture, la réécriture et au développement pour les auteurs « qui présentent un premier ou un deuxième film » décrit sa convention. « Dans notre esprit, toutes les œuvres sont concernées y compris le documentaire audiovisuel », nous précise la région (ce que ne fait pas le texte de la convention). « L'abondement du CNC fonctionne par film sur le principe du 1€ pour 2€ mais dans la limite d'un abondement global qui ne peut excéder le montant forfaitaire inscrit dans la convention et qu'il nous appartiendra de négocier chaque année », poursuit la région. En outre, le CNC abonde selon la modalité du 1€ pour 2€ de la nouvelle aide à l'auteur pour le « projet d'après » de la Nouvelle-Aquitaine.

Aller plus avant sur une ligne directrice en matière d'abondement des aides à l'écriture et des aides au développement par le CNC serait hasardeux.

«C'est au cas par cas», explique un professionnel en région. «Depuis les conventions tripartites individualisées, pour lesquelles le CNC défend un rôle d'accompagnateur en fonction de la stratégie impulsée par les collectivités territoriales, ces conventions font l'objet d'une négociation avec le CNC. Le résultat dépend de la détermination de chacun!»

Il en ressort un manque de clarté — délibéré? — souvent source de confusion pour les créateurs, accentué par la difficulté d'accéder (un euphémisme) aux conventions de coopération tripartites, où sont généralement consignés les modes d'intervention du CNC (donc les actions qu'il abonde et selon quelles modalités, et celles qu'il n'abonde pas). Contrairement au caractère confidentiel qui a pu nous être opposé par les régions lorsqu'il s'est agi de les consulter, les conventions de coopération sont des documents publics qu'on devrait au contraire pouvoir trouver facilement sur le site d'une collectivité, au même titre que les différents dispositifs de son fonds de soutien, son règlement d'intervention, la composition du comité de lecture, les résultats des commissions... Ce qui est loin d'être le cas pour toutes les régions et alimente les difficultés

de communication et les incompréhensions entre les professionnels et les services des collectivités concernées. Concernant la convention de coopération, une région, au moins, la présente au premier plan sur son site internet : Grand-Est.

«Quoi qu'il en soit, comme les budgets du CNC pour les régions sont gelés depuis deux ans, abondement ou pas, les augmentations de fonds de soutien et les nouveaux dispositifs qui ont été décidés pour les conventions 2020-2022 se retrouvent de facto à la charge des régions», mettent en avant plusieurs professionnels. «Ce n'est pas sans poser de problèmes. Soit les régions compensent sur leurs propres deniers (comme en Bretagne), soit, sans le 1€ pour 2€, des arbitrages devront être faits au sein des fonds de soutien», commentent les mêmes professionnels.

D'autres s'interrogent en outre sur l'impact potentiel sur les collectivités de la revue générale des aides du CNC, immense chantier annoncé début 2020 qui a pris du retard avec la crise sanitaire. Selon le calendrier actuel, les premières mesures devraient être présentées au conseil d'administration du CNC en mars 2022.

# Auteur, autrice : un « vrai » métier

La question des aides à l'écriture va de pair avec celle de la reconnaissance du métier d'auteur, à défaut, dans l'immédiat, de statut<sup>1</sup>.

« Dans certains territoires, on a encore une vision romantique. L'auteur serait riche d'exercer sa passion. Alors à quoi bon le rémunérer ? », s'interroge faussement l'un d'entre eux. « On essaie d'expliquer qu'écrire, ce n'est pas uniquement un passe-temps que l'on pratique une fois que les enfants sont couchés ou le week-end quand il pleut, mais que c'est un vrai un métier, et qu'au titre de ce métier-là, ce temps d'écriture doit être soutenu financièrement, comme le reste du processus de création », appuie à son tour **Lise Baron**, autrice-réalisatrice à Nantes depuis près de sept ans.

« On est tout le temps obligé de faire de la pédagogie », témoigne **Laure Pradal**. « Or, "sans nous, pas de films" était notre slogan pendant les pourparlers avec la région Occitanie quand elle a supprimé l'aide à l'écriture, régulièrement remise en cause, avant 2020 ».

« C'est incompréhensible que la région des Pays de la Loire n'ait pas d'aides à l'écriture eu égard à la communauté des professionnels présents sur ce territoire » qui ne demande qu'à s'épanouir, réagit à son tour **Jean-Raymond Garcia**, auteur-réalisateur-producteur basé à Bordeaux, très tôt engagé en faveur de la décentralisation de la création (à l'époque en région Centre, en Basse-Normandie et en Aquitaine).

« Clairement, les auteurs sont les impensés des politiques territoriales. Pourquoi ? Parce que nous sommes invisibles, que nous n'avons pas de statut. Les régions ne se dotent pas des outils d'analyse qui leur permettraient d'avoir une connaissance précise de la communauté. Je ne parle pas d'un annuaire ou d'une base de données mais d'informations qui soient qualifiées, renseignées... On n'aide pas que ce que l'on ne connaît pas.

En Nouvelle-Aquitaine, les auteurs ont même été oubliés lors d'une réunion de la région sur les dispositifs d'urgence avec l'ensemble de la filière culturelle ! », relate **Jean-Raymond Garcia**.

« Pour les territoires, c'est souvent plus facile de discuter avec les producteurs qu'avec les auteurs. Comme nous ne sommes pas considérés comme un acteur économique contrairement aux entreprises, on a parfois tendance à nous oublier », ajoute **Anna Feillou**.

Dans certaines collectivités territoriales, on ne se prive pas pour le faire remarquer : « Quand une région investit 1 € pour du documentaire, ce sont environ 5 € qui sont réinvestis par la production sur le territoire, alors que pour l'animation par exemple, 1 € rapporte plus de 10 €, soit le double ».

Le critère économique ne doit pas être le seul qui préside aux choix d'une région dans l'éditorialisation de son fonds, arguent la plupart des auteurs.

« Ce n'est absolument pas l'enjeu. L'enjeu du documentaire est politique, sociétal... », revendique **Isabelle Dario**. En région Occitanie, pourtant, l'évolution du fonds de soutien fait réagir les auteurs-réalisateurs de documentaire. « Depuis quelques années, de gros efforts ont été faits pour les aides à l'animation. Ils ont porté leurs fruits et nous le saluons. Par ailleurs, l'Occitanie est devenue la deuxième région de France en termes d'accueil de séries<sup>2</sup>. Là aussi, tant mieux. Nous n'allons pas nous battre les uns contre les autres, nous devons au contraire renforcer nos solidarités. Mais il est vrai qu'on serait en attente d'une aide beaucoup plus importante pour la création documentaire. Surtout que sur ce versant-là de la création audiovisuelle, nous sommes une région relativement riche en termes de producteurs indépendants et d'auteurs-réalisateurs ».

1 Problématique au cœur du rapport Racine, « L'auteur et l'acte de création ».

2 Tendance qui s'explique par la recrudescence des feuilletons quotidiens (*Demain nous appartient* et *Ici tout commence* sur TF1, *Un si grand soleil* sur France 2) tournés dans la région, au côté de séries telle *Candice Renoir*...

3 Voir carte des auteurs sur le territoire en annexe.

Selon les données de la Scam<sup>3</sup>, l'Occitanie est effectivement l'une des régions françaises où l'on recense le plus d'auteurs et d'autrices en dehors de l'Île-de-France (5% du total, ex aequo avec Nouvelle-Aquitaine et Provence-Alpes-Côte d'Azur, derrière Auvergne-Rhône-Alpes, à 5,4%).

**Laure Pradal** poursuit : « Les séries créent une forte visibilité pour l'Occitanie, avec des retombées économiques importantes et une attractivité touristique... Mais les créateurs de la région, qui sont le plus souvent des documentaristes, restent dans la précarité. C'est le cas un peu partout mais le contraste est plus net en Occitanie, du fait de la forte activité liée aux séries télé. Le documentaire demeure le parent pauvre, alors que la majeure partie de la création et de la diffusion est documentaire. Nous ne voulons pas que l'Occitanie soit seulement un décor, ce que cherchent les séries. On souhaite un rééquilibrage de l'enveloppe budgétaire ».

« Le développement est tout à fait inégal d'une région à l'autre. Cela dépend de la volonté politique. Résultat, dans certaines régions, comme en Grand-Est, en Bretagne, dans les Hauts-de-France ou en Nouvelle-Aquitaine, les auteurs se sentent soutenus, alors qu'en Auvergne-Rhône-Alpes, c'est plus compliqué. J'ai longtemps parlé du mystère lyonnais. On ne comprenait pas pourquoi la deuxième ville de France, le berceau du cinéma, avait si peu de volonté politique affichée pour la filière audiovisuelle et que la profession était si peu structurée sur place. De ce strict point de vue-là, il semble que les choses bougent », observe **Brigitte Chevet**, autrice-réalisatrice de documentaire à Rennes, en Bretagne. « Auvergne-Rhône-Alpes, c'est aussi la région de Lussas », relève un auteur. Lussas, village documentaire depuis 1979 et la création de l'association Ardèche images, suivie en 1989 du lancement des États généraux du film documentaire, dont l'action n'a cessé de se déployer.

## Les bureaux des auteurs : un chantier toujours en cours

La mise en place de bureaux des auteurs comme mesure forte de soutien des collectivités territoriales à la profession est une demande formulée dès 2015 par La Boucle documentaire, qui venait alors de se créer. À l'occasion de la réforme territoriale, la proposition figurait dans la lettre ouverte « Pour une refondation du soutien au documentaire de création » adressée à la ministre de la Culture et à la présidente du CNC de l'époque, ainsi qu'aux responsables des collectivités territoriales. Par bureau des auteurs, La Boucle documentaire entend un lieu dédié, avec un interlocuteur privilégié vers lequel l'auteur ou l'autrice peut se tourner et être accompagnée, en dehors des questions purement administratives.

Six ans plus tard, sur le panel des dix-sept régions, celles pourvues d'un bureau des auteurs se comptent sur les doigts d'une main : Grand-Est, Nouvelle-Aquitaine, Normandie, Auvergne-Rhône-Alpes Cinéma...

Et encore, comme son nom l'indique, le bureau des auteurs d'Auvergne-Rhône-Alpes Cinéma est destiné aux porteurs de projets de courts et de longs métrages exclusivement. Ailleurs, des projets sont régulièrement évoqués mais sans se concrétiser, pour le moment.

Dans le cadre des conventions 2020-2022, le CNC « encourage » les régions « à renforcer l'accompagnement des auteurs par la désignation d'une personne référente qui sera en charge de leur répondre, de les orienter au regard de l'ensemble des services qu'elle propose ». Une préconisation pas franchement à la hauteur des attentes des auteurs, on l'aura compris. Quoi qu'il en soit, préviennent certaines régions, tous les services ne seront pas en mesure d'aller au-delà et de créer un bureau ad hoc, essentiellement par manque d'effectif.

# La situation économique des auteurs et des autrices

Dans le sillage de l'étude très complète d'Addoc et de la Scam sur la rémunération des documentaristes publiée en septembre 2020<sup>1</sup>, les auteurs et les autrices interrogées décrivent une situation économique rarement confortable. Ce constat les incite d'ailleurs parfois à quitter l'Île-de-France. « En dehors de Paris la vie est moins chère et comme nos métiers se paupérisent, il y a une logique aussi à aller vivre majoritairement en région pour exercer ce métier. Au fond, si on veut être vraiment honnête, on pourrait dire que ce n'est pas toujours un choix. C'est en tout cas une manière de garder une certaine liberté », confie un auteur. Néanmoins, poursuit-il, « je suis obligé de faire plusieurs métiers en même temps. En ce moment, j'enseigne alors que je commence à monter dans quelques jours et que je devrais être en train de dérushier. J'interviens aussi dans des ateliers d'écriture et il m'arrive de travailler sur les films des collègues, de faire des repérages... On est tout le temps sur le fil, financièrement, et toujours en train de jongler. Mais il faut bien gagner sa vie ».

« La plus grosse difficulté est de pouvoir vivre du documentaire », acquiesce **Jean-Christophe Victor**. « Il y a un tel gap entre les budgets nationaux et les budgets régionaux. L'apport en cash de France 3 Régions est d'environ 10 500€ pour un 52 minutes, auxquels s'ajoute un apport en industrie valorisé autour de 70 000€. Quand on travaille avec un diffuseur national, en cash, c'est presque dix fois plus. C'est une vraie problématique dans la création documentaire et la production en région. D'autant évidemment que le salaire de l'auteur-réalisateur est souvent la variable d'ajustement. C'est d'ailleurs l'un des enjeux dans les négociations en cours des accords de branche sur le salaire minimum du réalisateur. Pour ma part, je suis parvenu à trouver un équilibre en faisant aussi du magazine. Car lorsqu'on part sur un film pour trois ans — le temps qu'il m'a fallu pour mon dernier film, *Légionnaires*, et la plupart des précédents — réussir à ne vivre que du documentaire relève du sacerdoce. C'est jouable mais c'est très tendu », commente **Jean-Christophe Victor**.

« On ne peut même pas compter sur les droits d'auteur pour se rattraper, ajoute **Marie Mandy**. Ceux de France 3 Régions sont ridiculement bas »<sup>2</sup>.

« Pour vivre de ce métier, quand on travaille avec le régional, il faut faire à peu près un film par an pour ne pas perdre l'intermittence. Cela implique de mener plusieurs projets en même temps. J'ai toujours trois ou quatre projets sur le feu », témoigne **Laure Pradal**. « En Occitanie, nous sommes très peu de réalisateurs à ne vivre que de notre métier. Beaucoup sont obligés de donner des cours, de faire du montage, donc d'être polyvalents ».

« En vingt ans, je n'ai jamais perdu mon intermittence. J'ai la chance de travailler différemment. Sur mes films, il m'arrive d'être à l'image ou de monter. En gros, je cumule les postes, c'est un peu la façon de s'en sortir en région », expose à son tour **Zouhair Chebbale**, auteur, réalisateur à Strasbourg, en Grand-Est.

**Isabelle Dario** explique de son côté qu'elle a fait le choix artistique et technique d'être réalisatrice et monteuse : « J'adore le travail de montage et j'adore mettre mes services de monteuse au service d'autres réalisateurs ». Il se trouve que cette double casquette lui offre « effectivement la possibilité de mieux vivre ».

Autre parcours, autre témoignage : « Je ne sais pas si c'est parce que j'ai longtemps habité à Paris, mais je ne me vis pas comme « régionale » ou coincée en région, expose **Lise Baron**. « Je travaille aussi bien pour des chaînes nationales, comme France 5, diffuseur de mon dernier documentaire<sup>3</sup> produit par une société nantaise, Les Nouveaux Jours Productions, que pour des chaînes régionales. C'est d'ailleurs parce que j'alterne entre différents types de productions que je peux vivre de mon métier de réalisatrice. En fonction de la chaîne avec laquelle nous travaillons, les salaires peuvent aller du simple au double, voire plus ! En parallèle, je fais aussi de l'accompagnement d'auteurs et d'autrices sur leurs projets.

1 « Réalités de la rémunération des documentaristes. »

2 28,80€ versus 144€ pour France 3 et 248€ pour France 2 selon les tarifs ministériels prévisionnels de répartition de la Scam en 2020.

3 *Marguerite Duras, l'écriture et la vie.*

Lorsque les gens me contactent, d'emblée, ils me parlent comme si j'habitais à Paris. Quand je leur dis que je suis à Nantes, ils me répondent : « Ah bon ?! ». J'espère qu'un jour cet étonnement disparaîtra.

De même qu'on peut écrire et réaliser des documentaires pour les chaînes nationales en habitant autre part qu'à Paris, les sociétés de productions installées en région peuvent produire pour des chaînes régionales, nationales et engager des coproductions internationales. C'est le cas des Films du Balibari, créée à Nantes il y a plus de vingt ans, ou de La Clairière Ouest et Ciaofilm, plus récentes.»

« Pour moi, la phrase "travailler en région" n'apas vraiment de sens », fait d'ailleurs remarquer **Gabrielle Schaff**, autrice-réalisatrice dont le port d'attache est aujourd'hui Le Havre, après avoir vécu à Paris durant de nombreuses années. « Mon premier film a été tourné à Dakar, mon deuxième en Lorraine, le dernier à Saint-Nazaire et mon film actuel se fait intégralement à Paris. Je n'ai pas de "région" de prédilection. Les auteurs "parisiens" tournent aussi en dehors de Paris

ou à l'international, et heureusement. On travaille tous plus ou moins de cette façon. On fait surtout comme on peut pour servir au mieux le film et qu'il soit bien accompagné. Habiter et travailler en région devrait se conjuguer au pluriel : en régions.»

Après des années passées elle aussi à Paris, **Brigitte Chevet** est revenue dans sa région d'origine, en Bretagne, en 1993 à une époque où il n'y avait ni internet, ni portable, ni montage numérique, ni la ligne TGV Rennes-Paris... « C'était une décision assez risquée à l'époque », se souvient celle qui n'a « jamais regretté [son] choix », également politique. « L'enjeu de la décentralisation, ce n'est pas seulement qu'on n'a plus envie d'habiter à Paris mais celui de pouvoir proposer une pluralité des regards et des points de vue. Un regard qui ne soit pas surplombant, ni jacobin, et qui ne trouve pas forcément exotique d'être dans une cour de ferme ou dans une ville de 5 000 habitants. C'est d'autant plus important en matière documentaire d'avoir des auteurs sur tout le territoire. Raconter le monde depuis quelques arrondissements parisiens serait extrêmement préjudiciable.»



**Régions et création :  
une liaison parfois  
« dangereuse »**

# Les comités de lecture

Le soutien des régions repose sur un principe d'aides sélectives et pour pouvoir bénéficier de l'apport du CNC, les œuvres doivent avoir été sélectionnées par un comité composé majoritairement de professionnels du secteur cinématographique et audiovisuel, et, désormais paritaire. Il arrive, comme en Île-de-France, que des élus participent au comité de lecture, dit d'experts, et prennent part au vote au même titre que les professionnels, mais c'est rare. Cependant, les quelques règles édictées par le CNC ne l'interdisent pas. Celles sur le comité précisent bien qu'il doit être composé « majoritairement » de professionnels.

L'avis du comité de lecture, dont le principe n'a pas été évident à accepter par les régions au départ, semble-t-il, est consultatif (sauf à Pictanovo, où il est souverain). *In fine*, c'est la commission permanente ou la séance plénière du Conseil régional qui vote les aides,

généralement sur la base des avis émis par le comité d'experts. D'où l'importance de ce dernier aux yeux des professionnels, et leurs attentes à son endroit. « Le comité, c'est le nerf de la guerre, c'est lui qui dit oui ou non », insiste une autrice.

Dans certaines régions (Île-de-France, Martinique, Corse...), le comité de lecture cristallise beaucoup de critiques de la part des auteurs et des autrices. Choix des membres qui le compose, renouvellement des membres en question, déroulé des commissions (orales ou pas), difficultés à obtenir des réponses motivées pour les refus, délais de la validation des élus et donc du versement des aides... la liste des griefs est longue et, en soi, un sujet<sup>1</sup>.

La question du comité en appelle toutefois une autre sur laquelle on ne peut pas faire l'impasse : l'ingérence des régions dans le contenu éditorial.

1 La Boucle documentaire s'est saisie de la question du fonctionnement des comités de lecture dans un groupe de travail plus large (en cours) intitulé « Ingérences politiques et liberté de création ».

# La tentation de l'ingérence politique

Ces dernières années, plusieurs affaires d'ingérence politique et de censure, ou de tentatives de censure, au sein des fonds de soutien régionaux à la création ont été rapportées par la presse régionale et nationale. Les cas sont à la marge au regard du nombre d'aides allouées chaque année, tout au moins pour ceux qui ont été rendus publics, mais l'émoi qu'ils soulèvent est à la mesure de leur acte: une atteinte à la liberté d'expression. Le documentaire, œuvre du réel, explorant des sujets possiblement sensibles, est par définition davantage exposé que les autres répertoires soutenus par les fonds de soutien, bien que la fiction ait déjà été concernée.

L'affaire médiatisée la plus récente s'est produite à l'automne 2019 en Auvergne-Rhône-Alpes. Au matin de la tenue du comité de lecture de la commission, le documentaire *De Gérard à Monsieur Collomb, itinéraire d'un baron*, écrit et réalisé par Sylvie Perrin et Raphaël Ruffier-Fossoul (13 Productions) a disparu de l'ordre du jour auquel il était inscrit pour une aide à la production. Le film, destiné à France 3 Auvergne-Rhône-Alpes et Public Sénat, revient sur les trois mandats du maire de Lyon. Dans une lettre adressée à la vice-présidente de la région, révélée par le site en ligne Mediacités, les membres du comité de lecture dénoncent un « acte de censure caractérisé ».

À l'approche des élections locales de mars 2020, « le financement par une collectivité d'un documentaire, pendant le délai légal de la période électorale, à charge ou à décharge de l'un des candidats, constituerait une dépense électorale illégale », tentera de justifier la région auprès du producteur, Cyrille Perez. Un argument « qui ne tient pas » et qu'il contestera. Rappelant que le film appartient une collection, *Barons sans descendance*, dont les autres opus consacrés à Martine Aubry à Lille, Alain Juppé à Bordeaux et Jean-Claude Gaudin à Marseille, ont tous « été aidés par leurs régions respectives » sans aucune difficulté, au côté de la Procirep et du CNC.

À force de pétitions et de courriers adressés par le Syndicat des Producteurs Indépendants au CNC, à la présidence de la région Auvergne-Rhône-Alpes, entre autres, *De Gérard à Monsieur Collomb*, itinéraire d'un baron a finalement été examiné en commission le 4 février 2021. Le film, diffusé en novembre 2019, n'a pas obtenu l'aide de la commission d'Auvergne-Rhône-Alpes dont on peut penser que les expert sont préféré soutenir des films en cours, comprend le producteur.

Loin d'être anodin, cet épisode du comité a entraîné des relations agitées entre les professionnels et la région.

Un peu auparavant, en 2018, c'est le documentaire *Cogolin, ville à vendre* de Pascal Lorent, produit par Denis Robert pour France 3 Provence-Alpes-Côte d'Azur, qui a déclenché une polémique au retentissement national. À la différence de ce qui s'est passé en Auvergne-Rhône-Alpes, le film a bien été soumis au comité d'experts où il a reçu un avis favorable pour une aide de 20000€, selon les informations de *Var Matin*, ensuite retoquée par la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, les élus jugeant le documentaire « trop politique ». S'en suivra une tribune publiée sur le site du *Monde* signée de 300 professionnels de la culture réunissant Bertrand Tavernier (parmi les premiers mobilisés sur l'affaire survenue en Auvergne-Rhône-Alpes), Jacques Audiard, Julie Bertuccelli, Costa-Gavras, Patrick Jeudy, Manon Loizeau...

En région des Pays de la Loire, le documentaire *Notre-Dame-des-Landes, la reconquête* de Thibault Férié a lui aussi été refusé par les conseillers régionaux malgré un avis positif du comité d'experts. « L'élue avec laquelle j'ai échangé m'a dit textuellement: on ne peut pas produire ce film, les blessures sont encore trop vives », expliquera à *Télérama* le producteur, Luc-Martin Gousset (Point du Jour), à l'époque des faits.

Dans un registre qui n'est pas à proprement parler celui de la censure, les modifications apportées par l'Île-de-France à son règlement d'intervention interpellent néanmoins. Le 23 septembre 2020, la première région de France y a introduit le paragraphe suivant : « pour les documentaires, le Producteur s'engage à mentionner au générique de fin : « avec le soutien de la Région Île-France (la ligne éditoriale de ce documentaire n'engage que ses auteurs), en partenariat avec le CNC ».

Cette mention n'existe dans aucun autre règlement. « Vu ce qu'il s'est passé en Auvergne-Rhône-Alpes, je ne serais pas étonné que l'initiative se répète », commente un professionnel qui impute la décision de l'Île-de-France à un contexte de judiciarisation de la société. « Aujourd'hui, tout le monde essaie de se couvrir. Y compris les élus qui craignent que leur responsabilité puisse être engagée lorsque la région soutient une œuvre financièrement. Inclure cette mention les rassure. » L'explication aurait aussi à voir avec le fait que beaucoup de nouveaux élus sont arrivés aux élections régionales de 2015, poursuit cet observateur. « Certains restent assez neufs dans leur façon d'appréhender la politique culturelle. Mais si c'est la condition pour garantir que les régions continueront à soutenir des documentaires, pourquoi pas ? », poursuit un producteur.

La mention introduite dans le règlement de l'Île-de-France a été adoptée à la demande des élus suite — notamment, selon la région — aux remous provoqués par *Un pays qui se tient sage*, le documentaire de David Dufresne, sorti en salles le 30 septembre 2020. Le film, labellisé Quinzaine des réalisateurs, décrit l'escalade des violences policières en France ces dernières années, et principalement durant le mouvement des Gilets jaunes.

En juin 2020, l'attribution au documentaire d'une subvention de 40000€ par l'Île-de-France déclenche l'ire du syndicat de police Unité-SGP-FO, qui n'a pas vu le film mais demande à ce que la région revienne sur sa décision. Rien de tel ne s'est produit après que des représentants de la région aient, eux, vu le documentaire début juillet, mais fin août 2020, à quelques semaines de sa sortie, la région demande informellement au producteur Bertrand Faivre (Le Bureau) d'ajouter au générique « un carton » avec la mention selon laquelle les opinions exprimées dans ce documentaire n'engagent pas la région. Le producteur refuse, au motif que cette

mention ne figure pas dans la convention qu'il a signée avec la région. Dans la foulée, la collectivité adopte l'introduction de cette précision dans son règlement. Finalement, le film n'a pas perdu sa subvention mais le fond et la forme alertent. « Les dispositifs de soutien des collectivités doivent rester dissociés du contenu, dans la mesure où il n'est pas diffamatoire, ce que prévoient déjà les règlements », juge une autrice. Bertrand Faivre considère que « ce genre d'anicroche instaure un climat problématique autour de la liberté d'expression ».

« Les régions sont des partenaires importants : financiers, professionnels, techniques et humains. Il s'agit d'institutions avec qui les auteurs discutent tous les jours, pour faire des repérages, choisir des décors, pour soutenir un film ou dénouer un problème. Avec l'Île-de-France, on sent ce dialogue se détériorer, la région apparaît de moins en moins comme un partenaire humain, du fait de grands désaccords sur le fond », décrit un auteur. « Cette situation est terrible car la région a toujours été d'un grand soutien pour le genre documentaire. C'est comme un mariage qui se détériore ».

« Autant je suis attaché au principe de la primauté du politique, autant lorsqu'il s'agit d'avoir un avis et une vision sur des œuvres de cinéma ou audiovisuelles dans le cadre des commissions d'attribution des aides en région, il faut faire confiance aux professionnels. Et, surtout, se mettre à l'abri de toute pression politique et de tout clientélisme », relève à son tour le réalisateur Yves Jeuland.

« Il est très difficile d'avoir des aides quand on touche à la politique », poursuit Yves Jeuland, qui connaît bien son sujet. « Tout de suite, ça fait peur et ce n'est plus le film, la note d'intention, qui sont jugés, mais le sujet. Or quand on réalise un documentaire, on raconte une histoire, on ne traite pas d'un sujet. Il y a là un malentendu, un peu énervant, que j'ai pu mesurer à plusieurs reprises. Lors de mon film *Un temps de président*, avec François Hollande, les gens disaient : "Ah non, pas François Hollande!". Ce n'était pas le film qu'ils n'aimaient pas, mais François Hollande. Le documentaire *Le Président*, dans lequel je filme Georges Frêche, reste celui pour lequel on nous a le plus fermé de portes à Alexandre Hallier, le producteur, et moi. Personne n'en voulait. Heureusement que je faisais tout — à la fois le son, l'image et la réalisation —, sinon, le film n'aurait pas pu exister ».

# Un dialogue nécessaire avec les organisations professionnelles

Pour **Marc Faye**, « les fonds de soutien régionaux doivent être appréhendés comme un espace de collaboration, d'échanges avec les services et d'expérimentation. C'est important de pouvoir toujours être à l'écoute, d'un côté comme de l'autre pour, comme en Formule 1, régler le moteur afin d'optimiser les choses ».

D'une région à l'autre pourtant, les situations sont loin d'être égales. Outre la volonté politique, condition *sine qua non* au dynamisme et à la qualité des interventions des régions en matière de création et de production cinématographique et culturelle, le niveau de structuration des professionnels sur le territoire et leur capacité à faire front jouent un rôle considérable.

D'ailleurs, insiste un auteur, « il faut tirer un vrai coup de chapeau aux associations en région qui ne lâchent pas l'affaire. Elles font un travail de lanceurs d'alerte, de surveillance précieux dont La Boucle documentaire est le réceptacle. Cette dimension du documentaire de création qui consiste à collectiviser le combat est une force. À ma connaissance, il n'y a pas d'équivalent en fiction ».

S'il existait un classement sur la qualité du dialogue région/organisations professionnelles, la Bretagne, déjà dans les cinq premières collectivités en termes de soutien financier au documentaire, en prendrait assurément la tête. « Quand on se réunit dans le cadre de La Boucle documentaire et qu'on fait notre tour de table, partout c'est compliqué, sauf en Bretagne ! Parce qu'ils sont dans ce dialogue, cette intelligence collective », envie un auteur, loin d'être isolé. « La Bretagne, oui, c'est un peu notre phare », sourit **Baudouin Koenig**.

La relation « qui s'est nouée entre les professionnels et l'institution est historique et liée à tout un tas de raisons », rappelle **Céline Dréan**. La Bretagne, qui fut l'une des premières régions à mettre en place un fonds de soutien, en 1989, « était dès le départ dans une volonté politique forte de structurer le secteur — la majorité était alors différente — et les professionnels se sont vite organisés, dès 1998. La question de la structuration reste centrale. Lorsque des réglementations changent, la région veille à s'y adapter, pour ne pas déséquilibrer l'ensemble. Il y a des concertations régulières, des consultations... Ça ne signifie pas que tout est simple, mais cela nous oblige à trouver un consensus avec la région, et les diffuseurs,

pour le COM, afin de faire avancer les choses de manière à ce que les intérêts des uns et des autres soient entendus. Il y a une vraie habitude de dialogue, contrairement à des régions où la relation est difficile, voire inexistante. C'est un gros atout », convient **Céline Dréan**.

Autre territoire « boussole » cité désormais : Provence-Alpes-Côte d'Azur. Son évolution est intéressante car les relations avec les créateurs n'ont pas toujours été au beau fixe. En témoigne l'épisode de *Cogolin, ville à vendre*, qui s'est produit sous la même mandature que celle qui a renforcé le secteur, et cela contrairement aux craintes des professionnels qui redoutaient que la « gouvernance très clairement à droite qui a succédé à la gouvernance socialiste, lors des élections régionales de 2015, ne taille dans les budgets de la culture », en premier lieu le fonds de soutien.

« Il faut souligner le bel effort fait par l'institution depuis cinq-six ans pour soutenir la création audiovisuelle », confirme **Jean-Christophe Victor**.

« Les budgets ont été augmentés de manière significative, des aides directes à l'écriture ont été abondées (à l'issue d'une vaste concertation avec l'ensemble de la filière). Nous sommes parvenus à mettre en place un dialogue avec la région et avons été consultés pour la co-construction du dispositif. On espère que cela va durer. C'est à souligner car on n'était pas dans cette situation-là il y a quelques années ».

L'engagement et l'investissement politique — « nécessaires dans nos métiers » affirme une autrice — ne sont pas toujours si évidents à tenir. Dès qu'on commence à vouloir agir et à se faire entendre, on se retrouve très exposé », estime-t-elle. « On n'est pas protégé comme peut l'être un délégué syndical. Donc prendre la parole collectivement peut nous fragiliser personnellement. C'est lié au statut de l'auteur. On est déjà très fragiles, car soumis à une grande précarité avec peu de protection sociale et juridique. Sans compter que cet investissement est bénévole et prend beaucoup de temps, alors qu'on en manque déjà cruellement. Il y a aussi le problème du faible *turnover* en région, que ce soit dans les services de l'institution ou chez les chargés de programmes des chaînes locales. C'est dur de pouvoir affirmer un désaccord. Tout le monde se connaît ».

# Les perspectives de développement



# La régionalisation de France 3 : une opportunité ?

France 3 Régions est un partenaire de premier plan du documentaire au côté des chaînes locales, elles-mêmes actrices de la décentralisation audiovisuelle. Mais leur économie reste fragile<sup>1</sup>.

Ces dernières années, l'apport annuel des antennes régionales de France 3 dans le documentaire s'est élevé à 12 M€ environ, pour 250 heures de programmes. En 2020, année exceptionnelle, il a reculé à 9 M€ pour 202 heures de programmes dont 182 heures en tant que premiers diffuseurs (11,7 M€ dans 252 heures, dont 230 en tant que premiers diffuseurs en 2019). Dans son bilan annuel de la production audiovisuelle aidée, le CNC impute cette baisse à la Covid-19 et « l'arrêt de certains programmes comme le documentaire régional *Qui sommes-nous ?* »

France Télévisions et Arte restent les principaux financeurs du documentaire (70,7% des investissements de l'ensemble des diffuseurs en 2020).

La régionalisation du réseau de France 3, chantier en cours dans la feuille de route du deuxième mandat de la présidente de France Télévisions, Delphine Ernotte Cunci, représente par conséquent un rendez-vous important pour les auteurs-réalisateurs de documentaire. Son objectif : inverser le modèle actuel de France 3 et parvenir, à l'horizon 2023-2024, en fonction des territoires, à treize chaînes régionales proposant des décrochages nationaux.

Le groupe public a déjà eu l'occasion de dire que la régionalisation de France 3 réservera une plus grande place au documentaire. Depuis janvier 2021, il propose par exemple *La France en vrai*, nouvelle case quotidienne matinale où est rediffusé le documentaire du rendez-vous hebdomadaire des France 3 Régions.

« La vraie question est celle des moyens qui seront dévolus », pointe **Jean-Christophe Victor**. « Malgré le sous-financement chronique de France 3 Régions, il y a une grande dynamique au niveau des régions — et de plus en plus

d'auteurs-réalisateurs installés en Provence-Alpes-Côte d'Azur par exemple. J'espère qu'il y aura une vraie envie de développer le documentaire en région et de mettre en avant les talents qu'on retrouve chaque année dans les Étoiles de la Scam notamment. Il y a une vraie carte à jouer pour le service public. »

La régionalisation de France 3 devrait se faire à « enveloppe fermée », c'est-à-dire dans les exercices budgétaires 2021-2022, sans dotation financière supplémentaire, répond **Olivier Brumelot**, délégué antenne et contenus de France 3 Pays de la Loire, chargé d'animer un groupe de travail sur le documentaire dans le réseau régional de France 3. « Dans ce contexte, la coopération entre régions doit pouvoir amener un plus », estime-t-il.

À ce stade, le réseau régional « souhaite maintenir le volume documentaire » produit chaque année par les antennes en région, et quand cela est pertinent éditorialement favoriser la coproduction interrégionale, ce qui permettrait un meilleur financement des films. Outre la coopération entre régions, le groupe public souhaite « développer davantage les apports de France 3 Régions sur les deuxièmes fenêtres des films », dans le cadre de la régionalisation.

Loin d'être nouvelle, la problématique des conditions du financement des documentaires produits par les antennes régionales de France 3 est régulièrement déplorée par les professionnels. Comme, encore en janvier dernier, lors de l'édition en ligne du Fipadoc où Catherine Alvaresse, la directrice des documentaires de France Télévisions, a d'ailleurs admis qu'il existait « une vraie question autour du sous-financement du documentaire en région »<sup>2</sup>.

La régionalisation de France 3 est « une opportunité pour repenser la place des documentaires produits en région », estiment les auteurs et autrices de la commission audiovisuelle de la Scam et de La Boucle documentaire, dans un texte commun. Ses signataires ne pensent pas « qu'il faille réduire le nombre de films coproduits » eu égard à leur rôle « primordial » de structuration

1 En 2020, 32 diffuseurs locaux ont investi 3,8 M€ (+3,3% en un an) dans la production de 198 heures de documentaires (+8,8%), dont 154 en tant que premiers diffuseurs (+6,2%), selon le bilan de la production audiovisuelle aidée du CNC. Les chaînes locales sont à l'origine de 8,8% des volumes de documentaires produits (7,4% en 2019).

2 Catherine Alvaresse intervenait dans le débat organisé par le Syndicat des Producteurs Indépendants : L'avenir du documentaire 2021-2023.

des filières de production en région», et au «moment décisif mais encore fragile de la décentralisation audiovisuelle en France» dans lequel elle se trouve.

L'enjeu reste de parvenir à mieux financer ces documentaires, via, outre un apport en cash adapté qui tienne compte de la spécificité des films (recours à des archives, à de l'animation...), des coproductions : avec des chaînes étrangères, locales, thématiques, ou avec les différentes cases et chaînes de France Télévisions. Dans la pratique, «obtenir la possibilité de coproducteurs éventuels procède de négociations parfois longues et complexes», en particulier pour les fenêtres de diffusion.

«On souhaiterait davantage de souplesse et de créativité de la part de France 3 Régions», explique Marie Mandy. «Je fais souvent des films en coproduction, généralement avec la télévision belge et la télévision suisse. Si, par exemple, j'obtiens l'aide de France 3 Hauts-de-France qui est diffusée en Belgique, celle-ci exige la première fenêtre. Ce qui me pose un problème avec la chaîne belge. Si en plus j'ai un financement de la Commission du cinéma en Belgique et du CNC en France, répondre aux demandes des dépenses en Belgique et en France devient la quadrature du cercle. On n'y arrive plus et il nous arrive de renoncer. Plutôt que d'être un entonnoir — moins d'argent, beaucoup d'obligations de dépenses territoriales, voire en termes de sujets... —

on préférerait que les choses soient plus ouvertes. Que France 3 Régions et les régions en général incitent à faire des films différents, alors qu'actuellement, avoir de l'ambition semble pénalisé».

Les auteurs et autrices plaident également pour que soit partagée par d'autres régions la «convention d'écriture ou aide au concept» proposée par France 3 Nouvelle-Aquitaine aux auteurs et producteurs d'un projet. «Pour un montant de 2000€, [elle] privilégie un accès à une aide sélective de 5000 à 10000€ auprès du CNC».

Autre suggestion : «Pourquoi ne pas imaginer une bonification "régions" au CNC?»

Par ailleurs, «l'autre problème avec France 3 Régions», poursuit Marie Mandy, c'est que le temps octroyé au montage dans l'apport en industrie est passé de six semaines à cinq semaines, pour un 52 minutes, alors qu'il en faudrait huit !». Un «minimum vital» de «six semaines pour un 52 minutes» fait partie des préconisations des auteurs de la Scam dans le cadre de la régionalisation, au même titre qu'une meilleure exposition des documentaires : en direct (plus de régularité dans les cases), en rattrapage (où les films sont «introuvables»), mais également en distribution, via par exemple la création d'un label chez France Télévision Distribution.

# La suppression de France Ô : des premiers effets dommageables pour la filière ultramarine

Quelques mois seulement après la suppression de France Ô, si France Télévisions fait valoir des audiences en hausse pour les programmes ultramarins diffusés sur ses antennes nationales dans le cadre du Pacte pour la visibilité des Outre-Mer<sup>1</sup>, les auteurs et les autrices de documentaire qui vivent et travaillent dans les territoires concernés décrivent, eux, un impact bien moins bénéfique. « France Ô a été supprimée pour mettre un terme à un effet soi-disant de ghetto de l'outremer. Résultat, toutes les productions ultramarines ont été squattées par des sociétés de production de la France hexagonale. Certaines propositions de travail nous parviennent, mais il s'agit pour la plupart de sujets journalistiques qui sont calés à Paris. Ce n'est pas tout à fait la même chose lorsque le sujet émane du territoire, surtout d'un territoire aussi différent de Paris, avec une histoire, une langue, une culture, une économie différentes... », commente **Laure Martin Hernandez**, autrice, réalisatrice et désormais productrice en Martinique.

**Daniel Nlandu Nganga**, auteur, réalisateur, producteur, journaliste en Guadeloupe, abonde : « Le redéploiement sur les antennes nationales de France Télévisions est doublement problématique. Le contrôle éditorial n'est plus forcément entre les mains des sociétés

de production et des porteurs de projets ultramarins en effet. Or tout l'enjeu aujourd'hui est d'arriver à monter nos propres projets, en sollicitant l'ensemble des aides à notre disposition, et de pouvoir faire de la production déléguée parce qu'on a envie de maîtriser nos projets de A jusqu'à Z. On veut raconter nos propres histoires ».

Le calendrier de la suppression de France Ô est d'autant plus regrettable que dans certaines collectivités territoriales d'Outremer, la filière se structure, « à son rythme », relève **Daniel Nlandu Nganga**, à propos de la Guadeloupe.

Exemple d'« initiative et de dynamique de cette structuration » : le collectif Karibbean Hive (La Ruche caribéenne, en français) grâce auquel le Rex (cinéma historique de Pointe-à-Pitre qui a définitivement fermé ses portes en mai 2020), revit sous forme de pôle artistique et culturel dédié en partie à la production locale et la formation autour des métiers de l'audiovisuel. Le collectif, que **Daniel Nlandu Nganga** a rejoint après sa création, est composé de plusieurs structures autonomes qui se consacrent à la postproduction (montage, mixage, effets spéciaux...), mais aussi à l'écriture et au développement de fiction et de documentaire.

# Demain, de nouvelles aides favorables aux auteurs et autrices

Loin d'être figé, un fonds de soutien à la création et à la production cinématographique et audiovisuelle est au contraire destiné à évoluer au gré des concertations, de l'évolution des pratiques des professionnels, de l'évolution de la filière régionale, de ses attentes, voire de ses impératifs... et de la volonté des politiques dans chaque collectivité.

Dans cette logique, les échanges actuellement en cours dans plusieurs territoires pourraient donner lieu à des nouveaux dispositifs à court ou moyen terme, selon l'avancée des discussions, ou, dans certaines régions, en fonction de l'issue des élections régionales de juin 2021.

Parmi ces dispositifs, l'aide au parcours d'auteur lancée en 2021 par le CNC<sup>1</sup> fait particulièrement des émules. Plusieurs des organisations d'auteurs-réalisateurs souhaiteraient pouvoir l'intégrer dans le fonds de soutien de leur région, telle quelle ou en l'adaptant. «À l'Aarse, on est intéressé par le dispositif qui pourrait prendre la forme soit d'une aide à la recherche, soit d'une aide groupée pour deux ou trois projets. Notre demande a été entendue par la région», relate **Baudouin Koenig**. «Cette aide est importante car ces dernières années, tout le monde s'est mis à créer des aides pour l'émergence. C'est très bien de soutenir l'émergence. Du coup, on peut faire les premiers films, mais les suivants, ça devient plus difficile. Cette aide pourrait aussi concerner des auteurs qui se sont engagés dans autre chose à un moment donné, pour le bien collectif — des festivals, l'enseignement... — ce qui est mon cas».

En région Centre-Val de Loire, une aide elle aussi «dans la lignée du parcours d'auteur du CNC ou de l'aide aux auteurs pour le «projet d'après» de la Nouvelle-Aquitaine est également discutée. **Charlie Rojo** développe: «Il existe une aide au programme d'entreprise pour les sociétés de production qui a largement contribué

à structurer la filière. Les auteurs et autrices ont besoin eux aussi de ce type d'aides, structurantes. C'est pourquoi, au Baar, on a demandé à ce que soit créée une aide similaire pour les auteurs et autrices, tous genres confondus. *A priori*, Ciclic voudrait que ce soit effectif à la fin de l'année 2021. Des échanges sont en cours et on espère que nos propositions seront entendues et retenues».

Si le Baar décrit une «vitalité de la création», globalement (une fédération des professionnels de la région est en train de voir le jour, la région accueille de plus en plus de nouvelles sociétés de production, de nouveaux auteurs ou techniciens...), «subsiste un problème majeur», selon lui: «le fonds d'aide n'a pas été augmenté et on est à fond constant depuis dix ans». Suite à la hausse substantielle de la bourse d'écriture, «nous sommes passés de trois commissions d'attribution d'aide à l'écriture et à la production à deux par an, ce qui crée un embouteillage et une sélection plus ardue des projets», et «un réel décalage avec nos pratiques». «Il y a là tout un chantier à mettre en œuvre et un dispositif d'aides à penser de concert avec Ciclic et la région afin d'être plus en phase avec nos attentes et la réalité de nos métiers», insiste le Baar. Dans la convention de coopération 2020-2022 tripartite, «la région et l'agence Ciclic, avec le soutien du CNC» font valoir leur «accompagnement de la création indépendante», notamment «en renforçant le soutien au documentaire, par la mise en œuvre de soutiens sélectifs à l'écriture, au développement et à la production».

En Grand-Est, une aide au concept est actuellement en discussion non pas avec le Conseil régional, qui attribue déjà des aides à l'écriture, mais avec l'Eurométropole de Strasbourg qui n'octroie, à ce jour, que des aides à la production. «Il faut qu'on revienne

1 L'aide au parcours d'auteur est destinée à soutenir un auteur ou deux co-auteurs à un moment unique de leur carrière. Elle a pour vocation de soutenir la recherche et le développement en amont de l'écriture.

à l'essence même de l'écriture et qu'on puisse être soutenu sur une idée, un concept, sur trois ou quatre pages...», défend **Zouhair Chebbale**. «C'est un combat qu'on mène depuis des années à Safire Grand-Est<sup>2</sup>. Les aides à l'écriture ne sont plus des aides à l'écriture.

On pourrait presque être en développement voire en production», poursuit **Damien Fritsch**. Ce constat, largement partagé par les auteurs interrogés, est souvent attribué au CNC qui «met la barre de plus en plus haut». Le fait que les candidats sont de plus en plus nombreux incite également les régions à renforcer, pour ne pas dire durcir, leurs exigences.

Pour cette aide au concept (versée directement à l'auteur), la Safire Grand-Est plaide pour un montant forfaitaire de 3000€ qui bénéficierait la ou les premières années à 15 à 20 candidats, à raison de deux sessions par an. La Safire espère la mise en place de l'aide au concept en 2022 et, à terme, que la jauge augmentera.

L'objectif de l'aide au concept est également de créer un appel d'air. **Zouhair Chebbale** développe: «On est dans une région privilégiée et en même temps, la situation n'est pas brillante. Aujourd'hui, les jeunes, c'est-à-dire les moins de 40 ans, ont beaucoup de mal à intégrer le monde du documentaire audiovisuel en Grand-Est, ce qui pose un problème pour renouveler le vivier d'auteurs-réalisateurs».

L'exemple de Strasbourg illustre au passage le rôle que peuvent jouer les villes au côté des régions. «À Montpellier, la Métropole souhaiterait s'engager sur un fonds d'aides», expose **Isabelle Dario**. Ce projet permettrait d'augmenter le nombre de collectivités impliquées dans la création audiovisuelle et cinématographique en Occitanie, outre la région, et, «depuis peu, la Métropole de Toulouse».

En Nouvelle-Aquitaine, dans le cadre de la convention entre Bordeaux Métropole et le CNC, le *think-tank* de La Tribune des auteurs<sup>3</sup> a préconisé la mise en œuvre d'une aide au parcours d'auteur «qu'il souhaite voir engagée au titre de l'avenant de la convention État-CNC-région. «Le contexte global du cinéma et de l'audiovisuel français est en cours de recomposition.

Les collectivités territoriales ont un rôle clé, et en qualité de cinéastes et scénaristes implantés dans les territoires, nous avons vocation à participer de cette démarche de régénération», écrit La Tribune des auteurs dans sa contribution.

À La Réunion, **Alain Dufau** met en avant la mise en place d'«un soutien au programme de films, dispositif similaire à celui du CNC», sollicité auprès de la région. «Pour le documentaire, par exemple, chaque producteur pourrait proposer cinq films à produire chaque année pour lesquels il recevrait une aide au développement. Il n'y a pas assez de producteurs de plein droit ici, c'est-à-dire qui vivent principalement de la création. L'enjeu est de les conforter afin qu'ils puissent porter nos films en coproduction, au-delà du simple cadre du territoire. Et à ce moment-là, nous, auteurs, on pourra s'y retrouver et la filière pourra se développer. Mais pour cela, il faut une volonté politique très forte. Or les tensions actuelles entre l'Agence Film Réunion, l'association chargée par la région du développement du secteur, et les professionnels créent un climat qui n'est pas favorable à la dynamique.»

En Bretagne, le Forum des politiques culturelles lancé en avril dernier par le Conseil des collectivités pour la culture en Bretagne, qui réunit l'État et les principales collectivités de la région, s'annonce déjà comme un rendez-vous important. Des professionnels de toutes les disciplines artistiques, ont été invités à réfléchir ensemble pendant plusieurs mois aux politiques culturelles et à la manière de les améliorer. «Nous y sommes invités en tant que professionnels de l'audiovisuel et du cinéma, et nous comptons notamment apporter notre réflexion sur la rémunération et le statut des auteurs», informe **Céline Dréan**.

Concernant plus directement les différents dispositifs de soutiens, les réalisateurs et réalisatrices en Bretagne sont très intéressés par les notions de parcours d'auteur ou d'aide à la mobilité. Il s'agit là de pistes de dispositifs qui permettraient de «renforcer les auteurs et les autrices, les maillons les plus fragiles du secteur, alors même que sans eux, le secteur n'existerait pas.»

<sup>2</sup> Société des auteurs indépendants de Région Est (voir en annexe).

<sup>3</sup> Constitué depuis octobre 2019, il fait valoir aujourd'hui une quinzaine de contributeurs, scénaristes, auteurs-réalisateurs, cinéastes... à l'échelon régional.



**Conclusion:  
dresser des états  
des lieux pour  
ajuster les politiques  
territoriales**

À la veille du scrutin des élections régionales de 2021 (reportées au mois de juin), les professionnels sont attentifs et, selon les territoires, plus ou moins inquiets. Là où la filière est maintenant bien implantée, les politiques territoriales traverseront les éventuels changements de majorité veulent-ils croire. Dans les régions où plane la menace du Rassemblement national, soit les responsables des fonds de soutien font valoir que les candidats ont déjà intégré l'intérêt économique de leur action (certains leur ont présenté leurs bilans en amont du scrutin), soit les responsables pointent le risque d'un repli régional, qui limiterait l'accès des aides aux seuls résidents. Les conventions de coopération triennales 2020-2022 n'empêcheront pas des changements de route, au titre du principe d'annualité budgétaire qui permet de revoir la copie chaque année.

Le principal danger qui pourrait peser sur les fonds de soutien régionaux dans les prochains mois est ailleurs, alerte un professionnel. Avec la crise de la Covid-19, beaucoup de collectivités territoriales se sont endettées, et si chaque région a une autonomie administrative, elle dépend des dotations financières de l'Etat. « Dans la mesure où on demandera aux régions de faire des économies, elles n'auront pas d'autre choix que de s'y soumettre, changement d'étiquette politique ou pas », conclut-il.

Dans pareil cas, les retombées économiques générées par la filière cinématographique et audiovisuelle feront pencher la balance en faveur d'une continuité de l'action, se persuadent les plus optimistes.

Un point fait consensus en revanche. Pour continuer à faire évoluer et améliorer les différents dispositifs mis en œuvre dans les fonds de soutien régionaux, des études approfondies sur la filière audiovisuelle et cinématographique doivent être menées au sein des collectivités territoriales où ce travail n'a pas été fait, et cela dans toutes les strates qui la composent. Ce travail de recensement permettrait d'avoir la visibilité nécessaire pour mieux appréhender le tissu créatif à l'échelle des régions font valoir les auteurs et les autrices sollicités. C'est particulièrement vrai dans celles qui ont fusionné, comme Nouvelle-Aquitaine, où une étude « offrirait une radiographie complète des forces créatives en présence pour l'ensemble

de la filière et en particulier pour les auteurs », relève **Marc Faye**.

Ces états des lieux s'imposent d'autant plus que le poids des régions dans le soutien à la création audiovisuelle et cinématographique est en augmentation continue et que les territoires extérieurs à l'Île-de-France sont de plus en plus prisés par les professionnels du secteur. La pandémie a accéléré la migration des Franciliens vers des villes déjà très attractives (Nantes, La Rochelle, Bordeaux, Marseille...). Dans quelles proportions ? Dans quel domaine plus spécifiquement ? Chez les auteurs, les producteurs, en post-production ? Il est trop tôt pour le dire mais certaines régions pointent déjà une explosion du nombre de dossiers déposés, avec toujours plus de sociétés qui s'implantent, et, à l'arrivée, un risque réel d'embouteillage.

« En Pays de la Loire, on est dans un bassin régional historiquement très documentaire où la filière évolue énormément », constate **Lise Baron**. « Il y a de plus en plus de professionnels qui arrivent de Paris. Ceux qui sont déjà sur place s'étoffent d'année en année, comme Les Films du Balibari, prix du producteur de télévision de la Procirop en 2019. La filière est de plus en plus qualifiée. Une étude approfondie du fonds de soutien et des composantes de la filière — donc au-delà du documentaire — qui n'ont pas été auditées depuis longtemps, permettrait d'avoir une connaissance très fine de toutes ces données et de dresser un état des lieux à partir duquel nous pourrions discuter avec la majorité qui sera élue, des stratégies à adopter pour cette filière audiovisuelle et cinéma en pleine croissance ».

Ces états des lieux seraient également l'occasion de mesurer concrètement l'impact économique du documentaire en région où « les retombées économiques en matière de cinéma et d'audiovisuel ne sont évaluées qu'à l'aune de l'accueil des tournages, donc de la fiction », regrette **Jean-Raymond Garcia**. Or, au sein des territoires, le documentaire se déploie autant dans le domaine de la production, avec un tissu important du nombre de sociétés dédiées, que dans celui de la post-production. Avec la présence des auteurs en amont, c'est bien toute la chaîne qui y est donc représentée, et bien représentée.

# Annexes



## Les organisations régionales d'auteurs et d'autrices

### Aarse

Association des auteurs réalisateurs du Sud-Est – Provence-Alpes-Côte d'Azur

### Acid

Association du cinéma indépendant pour sa diffusion

### Addoc

Association des cinéastes documentaristes

### Aparr

Association des professionnels du cinéma et de l'audiovisuel Bourgogne-Franche-Comté

### Arbre

Auteurs réalisateurs en Bretagne

### Arno

Auteurs et réalisateurs en Normandie

### Atpa

Association tahitienne des professionnels de l'audiovisuel

### AutReaM

Association des auteurs et réalisateurs de Martinique

### Aura Aura

Auteurs réalisateurs associés – Auvergne-Rhône-Alpes

### Baar

Bureau des auteurs et auteurs-réalisateurs du Centre

### Cent Soleils

Collectif de réalisateurs et cinéphiles pour la diffusion, la production de films et l'éducation à l'image

### Cinéastes de La Réunion

Association des auteurs-réalisateurs et scénaristes de La Réunion

### Crac

Collectif des réalisateurs et des auteurs corses

### G-Cam

Guyane-Cinéma Audiovisuel Multimédia

### Naais

Auteurs de l'image et du son en Nouvelle-Aquitaine

### Les Petites Caméras

Association de Cinéastes en Bourgogne-Franche-Comté

### La Plateforme

Pôle cinéma audiovisuel des Pays de la Loire

### RegardOcc

Collectif des auteurs réalisateurs en Occitanie

### Safire Grand-Est

Société des auteurs indépendants de Région Est

### Safir Hauts-de-France

Société des auteurs réalisateurs de films indépendants en région Hauts-de-France

### SRF

Société des réalisateurs de films

## Les aides territoriales exceptionnelles face à la pandémie

En 2020, année marquée par le surgissement de la crise sanitaire de la Covid-19 dans l'Hexagone comme dans le reste du monde, neuf collectivités (huit régions et une ville) ont alloué des aides exceptionnelles au secteur de la culture, touché de plein fouet.

Ces soutiens, soit nouveaux soit adossés à des dispositifs préexistants, ont bénéficié au cinéma et à l'audiovisuel à hauteur de 3,13 M€ répartis en 196 aides, selon les données du Panorama 2021 des interventions territoriales pour le cinéma et l'audiovisuel de Ciclic (qui porte sur l'année 2020) : 119 aux entreprises (59,1%), 77 aux projets (40,1%). Les collectivités les plus « impliquées » sont Auvergne-Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Grand-Est.

Selon les territoires, ces aides étaient plus ou moins fléchées (par genre, par catégorie de professionnels...), d'où la difficulté à pouvoir établir un bilan détaillé pour l'ensemble de ces plans d'urgence, à ce stade. Pour tenter de dégager une tendance, et évaluer l'impact de ces aides sur le documentaire audiovisuel, le sujet qui nous intéresse ici, nous avons réparti les dispositifs en deux catégories : ceux qui n'ont pas bénéficié au documentaire audiovisuel, soit parce que les critères l'excluaient d'emblée, soit parce qu'aucun titre n'a été retenu (les aides sont mentionnées ci-dessous mais non détaillées) et ceux qui ont pu lui bénéficier en revanche.

Il en ressort, à ce stade, que six régions ont mis en place des dispositifs dans lesquels le documentaire audiovisuel était éligible.

Le documentaire étant le genre le plus répandu sur les territoires, ces aides lui ont mécaniquement bénéficié, font valoir les collectivités concernées.

La majorité de ces soutiens a été dirigée vers les sociétés de production, à l'instar de la tendance générale des aides spéciales Covid.

Deux régions ont pris des mesures destinées directement aux auteurs de documentaire : la Normandie et Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Elles ont été rejointes récemment par la Nouvelle-Aquitaine et la région Centre-Val de Loire. Les données relatives à leurs aides, annoncées au printemps 2021<sup>1</sup>, ne figurent pas dans le dernier Panorama de Ciclic qui porte sur l'année 2020.

Les aides territoriales exceptionnelles allouées<sup>2</sup> :

**Auvergne-Rhône-Alpes : 1,2 M€ - 73 aides**  
Niveau d'intervention : Région  
Aides n'ayant pas bénéficié au documentaire audiovisuel

— aide aux tournages accordée par Auvergne-Rhône-Alpes Cinéma aux sociétés de production (6 projets – 200 000€)

**Aides ayant pu bénéficier au documentaire audiovisuel**

— aide forfaitaire aux acteurs culturels (dite Fruc, pour Fonds régional d'urgence culture), dont des sociétés de production (161 935€ à 34 sociétés, dont pour moitié des sociétés de documentaire)

— aide aux «slates»<sup>3</sup> (855 000€ à 33 sociétés de production régionales, parmi lesquelles des structures positionnées sur le documentaire, les plus nombreuses sur le territoire, fait valoir la région, en l'absence de répartition détaillée à ce stade)

**Centre-Val de Loire : 111 000€ - 9 aides**  
Niveau d'intervention : Région  
Aides ayant pu bénéficier au documentaire audiovisuel

— aide d'urgence aux sociétés de production (111 000€ attribués à 9 sociétés de production, dont 96 000€ à 8 structures qui font du documentaire audiovisuel : La Boîte à Songes, Tryptique Films, Girelle Production, Ikki Films, La Ruche Productions, Sanosi Productions, Alter Ego Production, La Vie est Belle)

**Grand-Est : 520 000€ - 20 aides**  
Niveau d'intervention : Région  
Aides n'ayant pas bénéficié au documentaire audiovisuel

— soutien pour des captations de spectacles régionaux (13 projets - 300 000€)

1 D'autres annonces sur la mise en œuvre de fonds exceptionnels sont susceptibles d'avoir eu lieu depuis. Ont été intégrées celles dont nous avons eu connaissance en temps et en heure.

2 Source : Le Panorama des interventions territoriales pour le cinéma et l'audiovisuel de Ciclic complété par des données recueillies directement auprès des régions

3 Aide aux projets groupés

**Aides ayant pu bénéficier au documentaire audiovisuel**

— aide aux «slates» (60 000 € à 3 sociétés dont 1 en documentaire). Sur un total de 11 projets aidés, sont recensés 2 documentaires unitaires et 2 séries documentaires nouveaux médias. La fiction était prépondérante dans le nombre de projets déposés, souligne la région, du fait de l'absence d'aide aux «slates» pour la fiction courte, en Grand-Est

— appel à projets exceptionnel (tous genres confondus) avec les télédiffuseurs locaux pour des films portés par un binôme d'auteurs-réalisateurs et de producteurs régionaux (160 000 € alloués à 4 projets, dont 1 documentaire). La région précise que dans l'aide forfaitaire de 40 000 €, un minimum de 5 000 € était destiné à l'auteur.

**Île-de-France: 100 000 € - 8 aides**

**Niveau d'intervention: Paris**  
**Aides n'ayant pas bénéficié au documentaire audiovisuel**

— augmentation du fonds Nouveaux médias et du fonds Court métrage (6 projets supplémentaires nouveaux médias – 60 000 € et 2 projets supplémentaires court métrages – 40 000 €)

**Normandie: 182 000 € - 20 aides**

**Niveau d'intervention: Normandie Images**  
**Aides ayant pu bénéficier au documentaire audiovisuel**

— augmentation du soutien au développement structurel des sociétés de production (budget porté à 270 000 €, contre 200 000 €

votés en 2020, qui a bénéficié à 16 sociétés, soit 6 de plus en un an: 10 sociétés de production documentaire, 4 sociétés de production documentaire et fiction, 1 société de fiction, 1 société d'animation).

— augmentation du soutien à l'écriture documentaire pour les auteurs domiciliés en Normandie (l'enveloppe a été augmentée de 12 000 €, bénéficiant à 3 projets supplémentaires)

**Niveau d'intervention: Conseil régional**  
**Aides ayant pu bénéficier au documentaire audiovisuel**

- dans le cadre de son plan d'urgence, un soutien aux entreprises culturelles, dont des sociétés de production (100 000 € attribués à 11 sociétés: 8 sociétés de production documentaire, 2 sociétés de production documentaire et fiction, 1 société de production d'animation)

**Occitanie: 6 000 € - 1 aide**

**Niveau d'intervention: Région**  
**Aides pour lesquelles le documentaire audiovisuel n'était pas éligible**  
— aide complémentaire au tournage d'un court métrage (1 projet – 6 000 €)

**Pays de la Loire: 100 000 € - 15 aides**

**Niveau d'intervention: Région**  
**Aides n'ayant pas bénéficié au documentaire audiovisuel**

— aide complémentaire aux projets, à l'étape des aides à la production et aux tournages (30 000 € accordés à 3 projets, 2 longs métrages et une série, ayant déjà bénéficié d'une première aide régionale

inférieure ou égale à 100 000 € et qui ont reçu une aide complémentaire de 10 000 € chacun pour amortir une partie des surcoûts liés au report des tournages

**Aides ayant pu bénéficier au documentaire audiovisuel**

— augmentation de l'aide dédiée au développement des structures de production (12 sociétés bénéficiaires - 70 000 €)

**Provence-Alpes-Côte d'Azur: 536 000 € - 34 aides**

**Niveau d'intervention: Région**  
**Aides ayant pu bénéficier au documentaire audiovisuel**

— bourse d'écriture renforcée pour le long métrage et le documentaire à destination des auteurs régionaux (augmentation du fonds et conditions d'accès allégées - 21 bourses attribuées aux auteurs pour une enveloppe de 115 000 €: 11 documentaires et 10 longs métrages)

— aides aux «slates» pour les sociétés régionales (augmentation du fonds et conditions d'accès allégées - 13 sociétés bénéficiaires pour 421 000 €, parmi ces aides, 30 étaient fléchées sur du documentaire)

**La Réunion: 358 000 € - 18 aides**

**Niveau d'intervention: Région**  
**Aides pour lesquelles le documentaire audiovisuel n'était pas éligible**  
— aide exceptionnelle aux projets de courts métrages (18 projets – 358 093 €)

## Les soutiens exceptionnels pour les auteurs annoncés en 2021

Dans le cadre du plan de rebond voté par la Nouvelle-Aquitaine en octobre 2020, l'Alca a mis en place les bourses «Relève» pour les auteurs et autrices de tous les répertoires que couvre l'agence (livre, cinéma et audiovisuel). Elles sont destinées aux auteurs et autrices de la région «dans des situations financières les plus délicates». D'un montant forfaitaire de 3 000 €,

ces aides seront «versées exclusivement et exceptionnellement en 2021». Le budget alloué au cinéma et à l'audiovisuel s'élève à 100 000 €, ce qui devrait permettre d'aider une trentaine d'auteurs, souligne l'Alca.

La région Centre-Val de Loire a également décidé d'octroyer une aide exceptionnelle aux auteurs de la région.

Elle sera opérationnelle dès 2021 et son enveloppe devrait atteindre 200 000 € pour des aides aux projets encore à l'état de concept. La répartition de cette enveloppe et ses conditions d'accès n'étaient pas finalisées au bouclage de ces lignes.

## Les collectivités ayant soutenu le documentaire audiovisuel en 2020

17 régions	Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Bretagne, Centre-Val de Loire, Corse, Grand-Est, Guadeloupe, Guyane, Hauts-de-France, Île-de-France, Martinique, Normandie, Nouvelle-Aquitaine, Occitanie, Pays de la Loire, Provence-Alpes-Côte d'Azur, La Réunion
3 départements	Charente-Maritime, Dordogne, Sarthe
1 Eurométropole	Strasbourg
1 Métropole	Toulouse

## Le soutien des 32 collectivités impliquées dans la création cinématographique et audiovisuelle

Collectivité	Nombre de collectivités impliquées	Collectivité (ou structure) autre que la région	Montant cumulé	Nombre d'aides cumulé
Île-de-France	3	Seine-Saint-Denis, Ville de Paris	19,03 M€	251
Nouvelle-Aquitaine	7	Charente, Charente-Maritime, Gironde, Dordogne, Landes, Lot-et-Garonne	11,08 M€	386
Hauts-de-France	1		9,47 M€	272
Auvergne-Rhône-Alpes	4	Drôme, Haute-Savoie, Auvergne-Rhône-Alpes Cinéma	8,45 M€	204
Provence-Alpes-Côte d'Azur	4	Alpes-Maritimes, Aix-Marseille Provence/Conseil de territoire du pays de Martigues, Nice	7,36 M€	202
Grand-Est	2	Eurométropole de Strasbourg	6,87 M€	242
Occitanie	2	Toulouse Métropole	5,21 M€	137
Bretagne	1		4,97 M€	171
La Réunion	1		4,64 M€	99
Corse	1		3,46 M€	124
Normandie	1		2,3 M€	97
Pays de la Loire	2	Sarthe	2,7 M€	76
Centre-Val de Loire	1		2,38 M	124
Bourgogne-Franche-Comté	1		1,68 M€	71
Martinique	1		0,77 M€	19
Guadeloupe	1		0,59 M€	15
Guyane	1		0,59 M€	23

(Chiffres 2020)

Source : Ciclic

## Le soutien des 22 collectivités impliquées dans le documentaire audiovisuel

Collectivité	Nbre d'aides (région seule)	Montant	Département	Nbre d'aides	Montant	Ville	Nbre d'aides	Montant	Montant cumulé	Nbre d'aides cumulé
Île-de-France	47	2 144 000€							2 144 000€	47
Hauts-de-France	130	1 828 000€							1 828 000€	130
Grand-Est	74	1 204 250€				Eurométropole de Strasbourg	16	275 000€	1 479 250€	90
Corse	62	1 440 000€							1 440 000€	62
Occitanie	63	1 069 900€				Toulouse Métropole	7	185 000€	1 254 900€	70
Bretagne	78	1 100 386€							1 100 386€	78
Nouvelle-Aquitaine	66	909 375€	Charente-Maritime	6	40 500€					
			Dordogne	6	45 000€				994 875€	78
Provence-Alpes-Côte d'Azur	69	939 000€							939 000€	69
Normandie	42	559 000€							559 000€	42
Auvergne-Rhône-Alpes	35	534 000€							534 000€	35
Pays de la Loire	23	513 849€	Sarthe	1	4 000€				517 849€	24
Centre-Val de Loire	40	508 966€							508 966€	40
Bourgogne-Franche-Comté		505 000€							505 000€	71
La Réunion	17	356 903€							356 903€	17
Guyane	13	198 000€							198 000€	13
Martinique	11	182 000€							182 000€	11
Guadeloupe	6	99 500€							99 500€	6
<b>Total</b>	<b>818</b>	<b>14 092 129€</b>		<b>13</b>	<b>89 500€</b>		<b>23</b>	<b>460 000€</b>	<b>14 641 629€</b>	<b>854</b>

\* Région avec le COM

(Chiffres 2020)

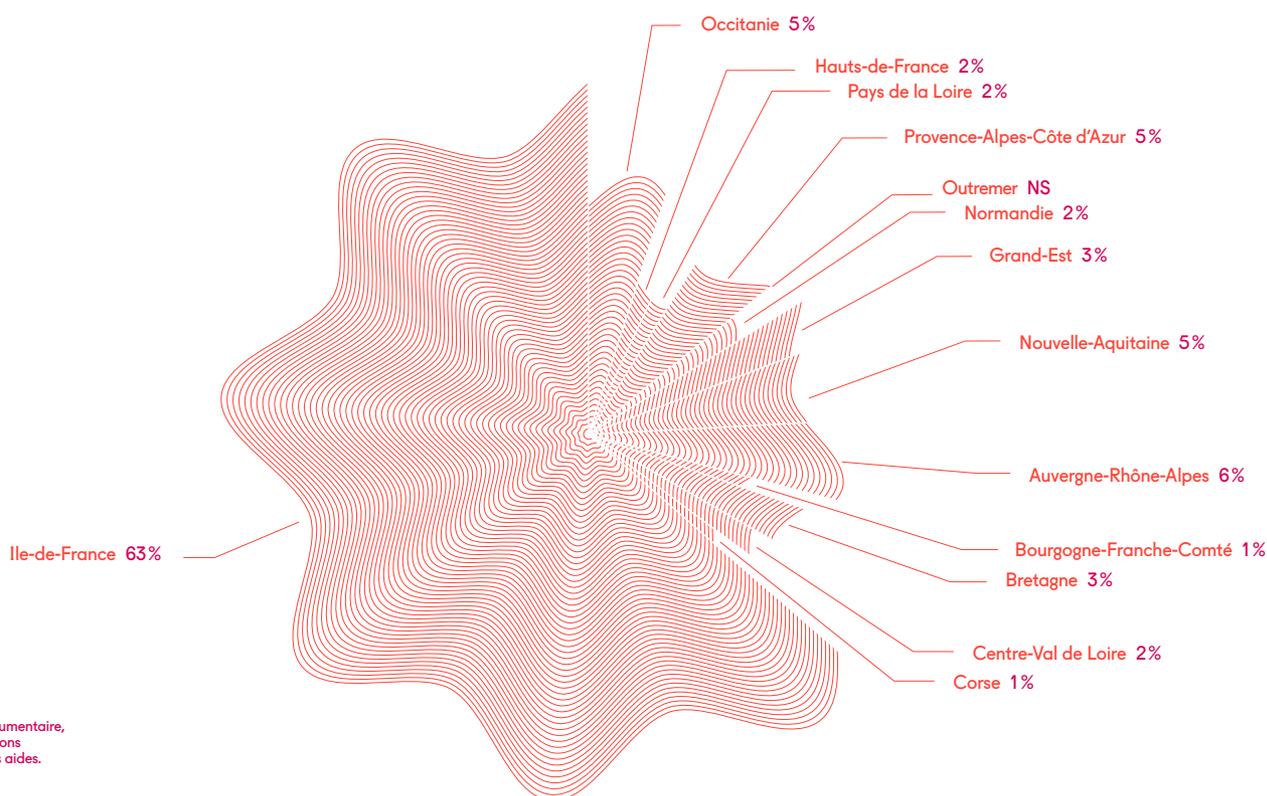
Source : Ciclic

## La répartition des auteurs et autrices de documentaire audiovisuel (métropole et Outremer)

Régions	Nombre d'auteurs et d'autrices	Pourcentage
Normandie	539	2%
Grand-Est	849	3%
Nouvelle-Aquitaine	1296	5%
Auvergne-Rhône-Alpes	1418	6%
Bourgogne-Franche-Comté	391	1%
Bretagne	740	3%
Centre-Val de Loire	409	2%
Corse	244	1%
Ile-de-France	16784	63%
Occitanie	1291	5%
Hauts-de-France	633	2%
Pays de la Loire	569	2%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1323	5%
Outremer (Guadeloupe, Martinique, La Réunion)	6	NS
	26492	100%
Non renseignées	3817	
<b>Total</b>	<b>30309</b>	

(Recensement avril 2021)

Source : Scam



## La répartition par étapes du soutien au documentaire audiovisuel par région

	Types aides	Moyenne	Montants	Nombre aides	Aides directes aux auteurs et aux autrices
Auvergne-Rhône-Alpes	Production	20 895 €	397 700 €	19	
	Développement	10 700	107 000 €	10	
	Écriture	5 000	30 000 €	6	
	Total général	15 257	534 000 €	35	
Bourgogne Franche-Comte	Production	20 789 €	395 000 €	19	
	Développement	5 786	81 000 €	14	
	Écriture	3 222	29 000 €	9	5
	Total général	12 024 €	505 000 €	42	
Bretagne	Production	19 661 €	904 386 €	46	
	Développement	9 000	117 000 €	13	
	Écriture	4 158	79 000 €	19	19
	Total général	14 108 €	1 100 386 €	78	
Centre-Val de Loire	Production	15 471 €	386 766 €	25	
	Développement	11 714	82 000 €	7	
	Écriture	5 025	40 200 €	8	5
	Total général	12 724 €	508 966 €	40	
Corse	Production	34 838 €	1 289 000 €	37	
	Développement	8 250	99 000 €	12	
	Post-Production	5 125	20 500 €	4	
	Écriture	3 500	31 500 €	9	9
	Total général	23 226 €	1 440 000 €	62	
Grand-Est	Production	20 788 €	1 101 750 €	53	
	Développement	5 400	81 000 €	15	
	Écriture	3 583	21 500 €	6	5
	Total général	16 274 €	1 204 250 €	74	
Guadeloupe	Production	19 600 €	98 000 €	5	
	Post-Production	1 500 €	1 500 €	1	
	Total général	16 583 €	99 500 €	6	
Guyane	Production	26 600 €	133 000 €	5	
	Développement	10 400	52 000 €	5	
	Écriture	4 333	13 000 €	3	1
	Total général	15 231 €	198 000 €	13	

	Types aides	Moyenne	Montants	Nombre aides	Aides directes aux auteurs et aux autrices
Hauts-de-France	Production	19 420€	1 573 000€	81	
	Développement	5 870	135 000€	23	
	Écriture	4 615	120 000€	26	0
	Total général	14 062€	1 828 000€	130	
Île-de-France	Production	49 667€	2 086 000€	42	
	Écriture	11 600	58 000€	5	5
	Total général	45 617€	2 144 000€	47	
Martinique	Production	26 600€	133 000€	5	
	Développement	10 000	40 000€	4	
	Écriture	4 500	9 000€	2	2
	Total général	16 545	182 000€	11	
Normandie	Production	23 425€	468 500€	20	
	Écriture	4 114	90 500€	22	15
	Total général	13 310€	559 000€	42	
Nouvelle-Aquitaine	Production	19 054€	781 200€	41	
	Développement	10 200	51 000€	5	
	Écriture	3 859	77 175€	20	13
	Total général	13 310€	909 375€	66	
Occitanie	Production	26 125€	836 000€	32	
	Développement	8 070	217 900€	27	
	Post-Production	4 000€	16 000€	4	
	Total général	16 983€	1 069 900€	63	
Pays de la Loire	Production	30 623€	459 349€	15	
	Développement	6 813	54 500€	8	
	Total général	22 341€	513 849€	23	
Provence-Alpes Cote d'Azur	Production	21 364€	705 000€	33	
	Développement	12 111	109 000€	9	
	Écriture	4 630	125 000€	27	13
	Total général	13 609	939 000€	69	
La Réunion	Production	50 833€	305 000€	6	
	Développement	7 476	29 903€	4	
	Écriture	3 143	22 000€	7	
	Total général	20 994€	356 903€	17	7

Source : Cyclic

## La répartition par étapes du soutien au documentaire audiovisuel par département

Le documentaire, les régions et leurs aides.

52

	Types aides	Moyenne	Montants	NB aides	Aides directes aux auteurs
Charente-Maritime	Production	9 000 €	36 000 €	4	
	Développement	2 500€	2 500 €	1	
	Écriture	2 000 €	2 000 €	1	0
	Total général	6 750 €	40 500 €	6	
Dordogne	Production	10 000 €	40 000 €	4	
	Écriture	2 500 €	5 000 €	2	0
	Total général	7 500 €	45 000 €	6	
Sarthe	Post-Production	4 000 €	4 000 €	1	
	Total général	4 000 €	4 000 €	1	

Source: Ciclic

## La répartition par étapes du soutien au documentaire audiovisuel par ville

	Types aides	Moyenne	Montants	NB aides	Aides directes aux auteurs
Strasbourg	Production	17 188 €	275 000 €	16	
	Total général	17 188 €	275 000 €	16	
Toulouse	Production	26 429 €	185 000 €	7	
	Total général	26 429 €	185 000 €	7	

Source: Ciclic

## Répartition des aides par étapes d'intervention en valeur et en volume\*

### Total des aides allouées au documentaire audiovisuel

Étape d'intervention	% du montant (montant)	% du volume (nombre d'aides)	Soutien moyen
Écriture	5% (752875 €)	20,6% (169)	4377€
Développement	9% (1 258 803 M€)	19% (156)	8 018€
Production	12 587 951 € (86%)	59,2% (484)	24 443€
Après-réalisation	0,3% (38 000 €)	1,1% (9)	4 200€

\* sur le cumul régions, départements, villes

Source: Ciclic

### Total des aides allouées à la création audiovisuelle et cinématographique en 2020

Étape d'intervention	% du montant (montant)	% du volume (nombre d'aides)
Écriture	3,4% (3 125 070 €)	18,6% (467)
Développement	9,4% (8 588 738 €)	23,8% (598)
Production	85,49% (78 324 445 €)	54,2% (1 362)
Après-réalisation	1,7% (1 583 000 €)	3,4% (86)

\* sur le cumul régions, départements, villes

Source: Ciclic

## La répartition des aides au documentaire audiovisuel par format

	Nbre de projets	% sur l'ensemble documentaire	Montant*	% sur l'ensemble	Soutien moyen
Documentaire	854		14 641 629 €		17 145 €
dont unitaire	808	94,61 %	12 861 529 €	87,84 %	15 918 €
série	46	5,38	1 780 100 €	12,16 %	38 698 €

\* par l'ensemble des collectivités (région, département, ville)

Source : Ciclic

## La répartition par étapes du soutien des COM

Région	Ecriture/Développement		Production		Total		
	Nb de projets	Montant	Nbe de projets	Montant	Projets	Montant	Moyenne
Bretagne			23		23	363 386 €	15 799 €
Centre-Val de Loire	1	5 200 €	13	134 266 €	14	139 466 €	9 962 €
Grand-Est			18	191 750 €	18	191 750 €	10 653 €
Guadeloupe			3	60 000 €	3	60 000 €	20 000 €
Hauts-de-France			38	825 500 €	38	825 500 €	21 724 €
Nouvelle-Aquitaine	5	11 000 €	16	165 200 €	21	176 200 €	8 390 €
Pays de la Loire			2	61 349 €	2	61 349 €	30 675 €
Total	6	16 200 €	113	1 801 451 €	119	1 817 651 €	15 274 €

(Chiffres 2020)

Source : Ciclic

# Méthodologie

Cet état des lieux s'appuie sur les chiffres collectés par l'agence Ciclic Centre-Val de Loire pour le Panorama des interventions territoriales pour le cinéma et l'audiovisuel qu'elle publie chaque année, dans le cadre de sa convention de coopération triennale Etat-région-CNC. Certains de ces chiffres figurent dans le Panorama de Ciclic (les principaux), mais pour la grande majorité, leur publication est inédite.

Outre Le Panorama 2021 (qui porte sur l'année 2020), d'autres données ont été recueillies auprès des régions ou sont issues de la Scam, du CNC, de publications antérieures en lien avec la thématique...

Le périmètre géographique retenu est similaire à celui du Panorama de Ciclic, soit, en 2020, 32 collectivités ayant allouées des aides financières à des œuvres de création cinématographiques et audiovisuelles : 17 régions, 10 départements, une Eurométropole, deux Métropoles, une ville et la structure privée Auvergne-Rhône-Alpes Cinéma.

À l'instar du Panorama de Ciclic, cet état des lieux se concentre sur les aides délivrées par les régions (premier niveau d'intervention). Comme dans Le Panorama, leurs investissements agrègent ceux octroyés via les contrats d'objectifs et de moyens signés entre les collectivités et les diffuseurs quand ils existent.

Les données 2020 de Ciclic intègrent en outre les aides exceptionnelles attribuées par certaines régions en raison de la crise sanitaire.

Elles sont détaillées, quand cela était possible, en particulier afin d'identifier celles qui ont pu bénéficier au documentaire. Depuis la parution du Panorama de Ciclic (en avril 2021), de nouvelles aides ont été annoncées. Elles sont mentionnées dans la mesure où nous en avons eu connaissance en temps et en heure.

L'intégration des aides liées à la Covid est à prendre en compte dans l'analyse des tendances annuelles, par définition, à manipuler avec prudence. Leur évolution d'une année sur l'autre est le plus souvent le fait d'éléments conjoncturels (plus ou moins de dossiers déposés, un gros projet soutenu qui va mobiliser une aide significative...), que l'impact d'un changement de cap gravé dans le marbre.

En complément du volet statistique, une trentaine d'entretiens a été menée avec des auteurs et des autrices (pour certains également producteurs et productrices) implantés sur l'ensemble des 17 régions concernées. Leur parole a pu être complétée par celle d'autres catégories de professionnels quand cela se justifiait. La plupart des personnes interrogées ont accepté, voire souhaité, être citée nominativement. D'autres ont requis l'anonymat.

Merci à toutes les personnes sollicitées et en particulier à Pierre Dallois et Pauline Martin, de l'agence Ciclic, pour leur concours et leur disponibilité.



